



Le 3 février 2025  
Direction générale  
CK/ID

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 3 février 2025**  
**à 19 heures, salle l'Estuaire**

-----  
**PROCES-VERBAL**

Le trois février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR (*absente pour la délibération n° 3*), Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Patrick EVIN, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHENARD à Michel LUCAS	Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET
Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU	Jacqueline MENARD-BYRNE à Pierre CAMUS-LUTZ
Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON	Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS
Odile DENIAUD à Dolorès LOBO	Olivier FRANC à Yvan VALLEE
Hervé LEBEAU à Patrick EVIN	Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absent excusé : 0

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 25

Secrétaire : Clotilde Rougeot

**ORDRE DU JOUR :**

		<b>Objet</b>
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024		
<b>1</b>	<b>2025-01</b>	Budget primitif 2025 - Autorisations de programmes/crédits de paiement - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement - Approbation
<b>2</b>	<b>2025-02</b>	Budget annexe Pompes funèbres - Budget primitif 2025 - Approbation
<b>3</b>	<b>2025-03</b>	Taux de fiscalité locale 2025 - Approbation
<b>4</b>	<b>2025-04</b>	Taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale - Majoration - Approbation
<b>5</b>	<b>2025-05</b>	Centre communal d'Action sociale - Subvention 2025 - Approbation
<b>6</b>	<b>2025-06</b>	Dispositions financières - Demandes de subventions
<b>7</b>	<b>2025-07</b>	OGEC - Participation financière 2024/2025 - Modalités de versement - Approbation
<b>8</b>	<b>2025-08</b>	Frais de scolarité des enfants couëronnais scolarisés au sein des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain - Participation financière 2024/2025 - Modalités de versement - Approbation
<b>9</b>	<b>2025-09</b>	Participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence - Approbation
<b>10</b>	<b>2025-10</b>	Plan de gestion différenciée des espaces verts de la Ville - Approbation
<b>11</b>	<b>2025-11</b>	Déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation « hors foyer » - Accompagnement de CITEO - Convention de groupement - Approbation
<b>12</b>	<b>2025-12</b>	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Déploiement sur la Commune - Approbation
<b>13</b>	<b>2025-13</b>	Tableau des effectifs - Modification
<b>14</b>	<b>2025-14</b>	Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole au titre de l'exercice 2005 jusqu'à la période la plus récente, portant sur la sobriété foncière - Information
<b>15</b>	<b>2025-15</b>	Décisions municipales et contrats - Information

\*\*\*\*\*

*(Monsieur Ludovic Joyeux procède à l'appel des présents et précise les pouvoirs.)*

Madame le Maire : Bonsoir, chers collègues, bonsoir à nos auditeurs.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024**

Madame le Maire : Avant de passer le premier point de l'ordre du jour, nous avons d'abord à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre, que vous avez dû recevoir en même temps que la convocation le 28 janvier pour ce Conseil Municipal. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? *(Non.)* Je le mets donc au vote.

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

<b>1</b>	<b>2025-01</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2025 - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CRÉDITS DE PAIEMENT - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - APPROBATION</b>
----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Alors que depuis maintenant quatre ans les crises s'enchaînent, la Commune, échelon de proximité pour les citoyens, a su démontrer la force du service public. D'abord sanitaire, puis géopolitique, sociale et économique, écologique et climatique, la crise est désormais institutionnelle.

Le débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu le 16 décembre 2024, a été l'occasion de rappeler ce contexte économique global et les incertitudes sur le contenu de la future loi de finances. Pour autant, ce débat a aussi mis en avant une gestion financière saine de la Collectivité depuis plusieurs années, qui permet aujourd'hui de proposer un budget 2025 ambitieux et volontariste.

2025, dernière année pleine du mandat, est une année de concrétisation des actions et des projets initiés depuis 2020. Ainsi, les propositions budgétaires s'inscrivent dans cette dynamique et viennent conforter les ambitions politiques autour des enjeux de cohésion sociale, de proximité et de transition écologique. Au travers des nombreuses actions qui figurent, le budget 2025 vient ancrer les actions du projet de collectivité dans une réalité de territoire au service des habitantes et des habitants.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025.

En outre, dans le prolongement de l'instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du référentiel M57, la Ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la Collectivité à moyen terme. Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des Autorisations de Programme (AP) sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil municipal.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements, donnée à titre indicatif, est précisée dans les conditions ci-dessous :

<b>AP N° 2024-1 : Réaménagement des locaux des services</b>					
<b>Exercice</b>	<b>CP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	71 881,43 €	500 000 €	500 000 €	228 118,57 €	1 300 000 €

<b>AP N° 2024-2 : Tour à Plomb travaux de restauration</b>					
<b>Exercice</b>	<b>CP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	25 186,16 €	300 000 €	2 100 000 €	574 813,84 €	3 000 000 €

<b>AP N° 2024-3 : Nouvelle Cuisine centrale</b>					
<b>Exercice</b>	<b>CP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	50 490 €	300 000 €	1 200 000 €	6 837 441,36 €	8 387 931,36 €

<b>AP n° 2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation</b>					
<b>Exercice</b>	<b>CP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	2 652 €	400 000 €	1 100 000 €	97 348 €	1 600 000 €

<b>AP N° 2024-5 : Acquisition de véhicules</b>					
<b>Exercice</b>	<b>CP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	125 850,37 €	250 000 €	324 149,63 €	0 €	700 000 €

Il est également proposé de créer deux nouvelles AP pour la restructuration et l'extension du bâtiment municipal Place des Cités et pour les travaux d'aménagements extérieurs du Centre technique municipal, et de modifier les AP existantes.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond en 2025 aux montants du BP 2025, et est donnée à titre indicative pour les exercices 2026 et suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

<b>AP N° 2025-1 : Bâtiment municipal Place des cités – Restructuration et extension</b>				
<b>Exercice</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	200 000 €	1 250 000 €	3 000 000 €	4 450 000 €

<b>AP N° 2025-2 : Travaux d'aménagements extérieurs du Centre Technique Municipal (CTM)</b>				
<b>Exercice</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP ultérieurs</b>	<b>Total</b>
Crédits de paiement	300 000 €	1 400 000 €	0 €	1 700 000 €

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits dédiés aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation est valable pour l'exercice 2025 et pourra être renouvelée chaque année dans le cadre de l'adoption de la maquette budgétaire du budget principal.

**PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024-115 du 16 décembre 2024 prenant acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2024 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ci-annexé ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

Chapitres recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	440 000,00 €		440 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 856 565,00 €		1 856 565,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	4 832 311,00 €		4 832 311,00 €
731 - Fiscalité locale	17 566 445,45 €		17 566 445,45 €
74 - Dotations et participations	5 150 910,00 €		5 150 910,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	272 705,00 €		272 705,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	€		€
042 – Reprises sur provisions (réel) / Travaux en régie (ordre)	€	100 000,00 €	€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 118 936,45 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>30 218 936,45 €</b>

Chapitres dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	5 498 411,64 €		5 498 411,64 €
012 - Charges de personnel	20 180 000,00 €		20 180 000,00 €
014 - Atténuation de produits	227 000,00 €		227 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 000 537,20 €		3 000 537,20 €
66 - Charges financières	115 000,00 €		115 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €

68 – Dotations aux provisions	43 001,00 €		43 001,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		149 986,65 €	149 986,65 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>29 068 949,80 €</b>	<b>1 149 986,65 €</b>	<b>30 218 936,45 €</b>

**Section d'investissement**

Chapitres recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	650 000,00 €		650 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	439 095,00 €		439 095,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	5 885 249,09 €		5 885 248,74 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		20 000,00 €	20 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		149 986,65 €	149 986,65 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 974 344,09 €</b>	<b>1 169 986,65 €</b>	<b>8 144 330,74 €</b>

Chapitres dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	910 586,00 €		910 586,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	12 810,00 €		12 810,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 567 654,74 €		2 567 654,74 €
23 - Immobilisations en cours	3 683 280,00 €		3 683 280,00 €
26 - Participations	- €		- €
27- Autres immobilisations financières	€		€
16- Emprunts et dettes assimilés	850 000,00 €		850 000,00 €
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie		100 000,00 €	100 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>8 024 330,74 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>8 144 330,74 €</b>

- Approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement des Autorisations de Programmes Tour à Plomb travaux de restauration et acquisition de véhicules, selon l'échéancier présenté ci-dessus ;
- Approuver les révisions des Autorisations de Programme dans le cadre des opérations suivantes :
  - o 300 000 euros portant le montant global de l'Autorisation de Programme réaménagement des locaux des services à hauteur de 1 300 000 euros TTC, selon l'échéancier présenté ci-dessus ;

- 2 387 931,36 euros portant le montant global de l'autorisation dans le cadre de l'opération Nouvelle Cuisine centrale à hauteur de 8 387 931,36 euros TTC, selon l'échéancier présenté ci-dessus ;
  - 500 000 euros portant le montant global de l'autorisation dans le cadre de l'opération Dojo Le Quintrec réhabilitation à hauteur de 1 600 000 euros TTC, selon l'échéancier présenté ci-dessus.
- Approuver la création des Autorisations de Programme suivantes :
    - 4 450 000 euros TTC dans le cadre de l'opération restructuration et extension du bâtiment municipal Place des Cités, selon l'échéancier présenté ci-dessus ;
    - 1 700 000 euros TTC dans le cadre de l'opération travaux d'aménagements extérieurs du Centre technique municipal, selon l'échéancier présenté ci-dessus.
  - Autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
  - Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous sommes réunis ce soir pour un sujet très important, à savoir le budget primitif pour l'année 2025 de la ville de Couëron. Dans ce cadre, au regard de tout ce qui nous arrive au niveau national, nous allons avoir, je l'espère, un débat par rapport à ce budget primitif. Je vais vous donner lecture de quelques mots.

Alors que depuis maintenant quatre ans les crises s'enchaînent, la Commune, échelon de proximité pour les citoyens, habitants et habitantes, a su démontrer la force du service public. D'abord sanitaire, puis géopolitique, sociale, économique, écologique et climatique, la crise est désormais institutionnelle.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre 2024 a été l'occasion de rappeler ce contexte économique global et les incertitudes sur le contenu de la future loi de finances. Pour autant, ce débat a aussi mis en évidence une gestion financière saine de la Collectivité, et ce depuis plusieurs années. Cette gestion permet aujourd'hui de proposer un budget 2025 certes prudent, mais également ambitieux et volontariste.

2025, dernière année pleine du mandat : c'est une année de concrétisation des actions et des projets initiés depuis 2020, mais pas seulement cette année, évidemment, puisqu'un certain nombre d'actions et de projets sont déjà réalisés, et heureusement.

Ainsi, les propositions budgétaires s'inscrivent dans cette dynamique et viennent conforter les ambitions politiques autour des enjeux de cohésion sociale, de proximité, de transition écologique, et bien évidemment de participation citoyenne.

Au travers des nombreuses actions qui y figurent, le budget 2025 vient ancrer les actions du projet de Collectivité dans une réalité de territoire au service des habitantes et des habitants, et ce, bien sûr, en respect des engagements que nous avons pris en 2020, tout au moins les élus de la majorité.

Je vais maintenant me faire le plaisir de donner la parole à Jean-Michel Éon, qui va nous présenter ce budget 2025.

Jean-Michel Éon : Merci, Madame le Maire. Comme vient de le dire Carole Grelaud, nous sommes dans le prolongement du rapport d'orientations budgétaires que nous vous avons présenté il y a moins de deux mois, dans une situation qui reste complètement inédite, parce que même si l'actualité du jour est le 49.3 sur le projet de loi de finances, cela ne signifie pas que le projet sera adopté, puisqu'il faut maintenant attendre d'éventuelles motions de censure et le vote ou pas de ces motions de censure. Nous sommes donc toujours dans un contexte d'incertitude qui n'a finalement pas beaucoup évolué depuis deux mois et qui nous laisse tout de même dans une difficulté à avoir une vision sur les réalités de ce que seront nos dépenses et nos recettes. Je vous rappelle d'ailleurs qu'à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, nous vous avons dit que bien que le gouvernement Barnier ait été censuré, nous partions sur des orientations budgétaires dans les règles qui semblaient dictées à l'époque par le projet de loi de finances alors présenté. Bien nous en a pris.

En effet, au regard de ce projet de loi de finances 2025, les discussions qui se sont tenues depuis la nomination de François Bayrou au poste de Premier ministre ont permis à la droite et à la gauche d'obtenir quelques concessions, mais qui est le grand perdant de ce budget 2025 ? Les collectivités locales.

La droite a obtenu des limitations d'augmentation d'impôts pour les plus riches ; la gauche a obtenu quelques atténuations de charges supplémentaires pour les plus défavorisés d'entre nous, même si c'est bien sûr insuffisant. Néanmoins, par rapport à ce qui était prévu dans le projet de loi de finances Barnier, les perdants restent les collectivités locales.

Pour mémoire, le gouvernement Barnier annonçait une diminution des dotations de l'État de 5 milliards d'euros pour les collectivités, et déjà à l'époque, les différentes associations de collectivités locales et territoriales avaient fait valoir que c'était effectivement une diminution de recettes de 5 milliards d'euros, mais à laquelle il fallait ajouter les dépenses supplémentaires qu'allait engendrer un certain nombre de mesures. Au moment du congrès de l'Association des Maires de France (AMF), la contribution des collectivités au redressement des comptes publics était chiffrée à 11 milliards d'euros.

Or, pratiquement rien n'a bougé aujourd'hui sur les recettes, avec une diminution des recettes venant de l'État. Nous en avons l'habitude, cela fait plusieurs années que cela dure. Je rappelle qu'en 15 ans, la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire ce que verse l'État aux communes pour pouvoir fonctionner, a diminué de moitié par habitant. Pour la commune de Couëron, qui est passée entre-temps de 16 000 à 23 000 euros, vous voyez le *gap*.

Comme vous allez le voir, nous avons construit ce budget sur la base de ce que sera probablement le projet de loi de finances, s'il est adopté, donc si la motion de censure qui sera présentée n'est pas votée. C'est malheureusement le pari que nous prenons, puisqu'il faut bien partir sur une réalité, mais rien ne nous empêchera de revoir ce budget à l'occasion d'un vote sur un budget modificatif en cours d'année et selon les éléments concrets que nous aurons dans les jours ou les semaines à venir.

Rappelez-vous que nous avons projeté une dégradation sur la fin de mandat de notre épargne brute, une dégradation maîtrisée, une dégradation que nous souhaitons mettre en œuvre dans la mesure où nous savions que nous aurions un effet ciseaux sur ces deux, trois ou quatre prochaines années, avec des dépenses qui augmenteraient plus rapidement que nos recettes.

Nous allons maintenant présenter les grands équilibres financiers de ce budget.

La première chose à en dire, c'est que c'est la première fois que le budget de la commune de Couëron dépasse les 30 millions d'euros en fonctionnement, avec très exactement 30 118 936 euros pour les recettes. Nous avons 29 068 950 euros de dépenses réelles de fonctionnement. La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement génère une épargne brute d'un peu plus d'un million d'euros, ce qui reste tout à fait acceptable, comme vous allez le voir.

Le budget d'investissement est également ambitieux. Il reste ambitieux selon les engagements que nous avons pris d'avoir un autre programme pluriannuel d'investissement conséquent. L'année 2025 y contribuera pour 8 144 331 euros, avec en recettes la part d'autofinancement brute qui vient de l'amender, ainsi que les autres recettes propres, notamment des subventions d'investissement d'autres collectivités ou de l'État – nous y reviendrons sans doute tout à l'heure – et le fonds de compensation de la TVA pour un million d'euros. Cette section d'investissement sera équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 5 885 000 euros, qui ne sera certainement pas engagé, tout au moins dans sa totalité.

En dépenses, dans la section de l'investissement, nous avons les remboursements d'emprunts pour 850 000 euros et des dépenses d'équipement, donc des dépenses d'investissement, à savoir des travaux, de l'achat de matériel, de mobilier, le renouvellement du parc automobile, les investissements sur le système d'information, tout cela pour un montant de 7 294 300 euros.

Voilà pour les grands équilibres financiers de ce budget tel qu'il vous est présenté.

Comme je le disais tout à l'heure, et contrairement à ce que l'on m'a fait dire dans *Ouest-France* ce matin – je m'en excuse, Floriane, mais il y a eu une petite erreur – où on me fait dire que les recettes augmentent plus vite que les dépenses, c'est malheureusement l'inverse. Vous le savez bien, puisque dans ce budget, les dépenses de fonctionnement vont augmenter de 3,5 % par rapport au budget 2024 et que les recettes ne vont quant à elles augmenter que de 2,49 %.

Je le disais tout à l'heure, la croissance des recettes va moins vite que celle des dépenses, nous en avons malheureusement l'habitude depuis deux ou trois ans. Nous le savions, nous l'avions anticipé, nous le maîtrisons. Cette moindre évolution des recettes est notamment due aux diminutions des dotations de l'État, même s'il faut noter un élément conjoncturel qui rentre dans le budget cette année, puisque la Direction régionale des Finances publiques a demandé une révision des bases locatives de l'usine Arc-en-ciel, ce qui nous a amenés à une diminution de nos recettes fiscales liées à Arc-en-ciel, avec un double effet, puisque vous savez que les exonérations d'impôt qu'avait mises en place le Président Macron sur les entreprises nous conduisaient à avoir des allocations compensatrices de la part de l'État. Nous avons donc le double effet par rapport à Arc-en-ciel, avec une diminution de la fiscalité d'Arc-en-ciel et une diminution des allocations compensatrices.

Cet effet s'est déjà produit sur 2024, mais nous ne l'avions pas anticipé dans le budget puisque nous l'avons appris en cours d'année, alors que là, puisque nous en avons connaissance, donc nous en tenons bien évidemment compte dès la construction du budget 2025. Pour nous, c'est la nécessité de trouver des recettes complémentaires autant que faire se peut ou de diminuer nos dépenses pour tenir compte de cet effet structurel sur Arc-en-ciel et des effets conjoncturels sur la volonté de l'État de diminuer les recettes des collectivités locales.

Je ne rentre pas davantage dans le détail de ce qui vous est présenté et projeté sur la diapositive, parce que nous allons justement rentrer dans le détail de chacun de ces chapitres, en commençant par les recettes de fonctionnement.

Le chapitre le plus important, puisqu'il représente 58 % de ce budget, ce sont les impôts et taxes. Que pouvons-nous en dire ? Globalement, il est à noter une augmentation de 1,8 % sur l'ensemble des impôts et taxes. Sur les impôts locaux, il n'y a pas d'augmentation des taux de fiscalité – nous l'avions déjà annoncé – mais nos concitoyens vont en revanche subir, comme chaque année, l'évolution des bases en lien avec la valeur locative indexée sur l'inflation et l'évolution du nombre de logements, même s'ils ne le subissent pas directement. Ainsi, 1,7 % sur l'indexation sur l'inflation et 0,4 % sur le nombre de logements, ce qui nous fait une évolution des bases locatives, des rentrées d'argent de la Collectivité sur la fiscalité, de 2,1 %.

Les autres taxes évoluent plus ou moins. Une majoration de la cotisation de la taxe d'habitation des résidences secondaires vous sera proposée tout à l'heure. Nous avons tablé sur une stabilisation des droits de mutation sur le montant de 2023. Ces deux dernières années, il y a eu une importante diminution des transactions immobilières, donc pour les collectivités – sachant que le Département est bien plus impacté que nous sur ces droits de mutation – une diminution forte de ces droits. Cela n'est pas complètement problématique pour nous, même si cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros, mais c'est en revanche très contraignant pour les Départements.

La deuxième recette concerne la revalorisation du pacte financier de solidarité métropolitain, puisque nous avons +7,5 % sur les dotations de Nantes Métropole, qui se composent à la fois de l'attribution de compensation et de l'abondement de la dotation de solidarité communautaire, avec – il faut y faire attention, particulièrement cette année – une dotation de 180 000 euros de rattrapage sur la convention de gestion des espaces verts, que nous n'avons pas touchée, mais que nous aurions dû toucher les trois années précédentes. Nous allons donc toucher ces 180 000 euros une fois, mais nous ne les toucherons plus les années suivantes, à moins qu'il n'y ait une nouvelle revoiture de cette convention de gestion.

S'agissant des dotations de l'État, est-il nécessaire d'y revenir, si ce n'est pour dire que nous sommes à -6 % sur un an ? J'en ai déjà suffisamment dit sur le sujet, je pense que ce n'est pas la peine d'insister. La dotation globale de fonctionnement ne représente plus que 2,63 millions d'euros, puisqu'elle a diminué de moitié par habitant. En 2010, elle était de 224 euros par habitant pour la Commune ; cette année, elle sera autour de 100 euros (entre 102 et 104 euros).

La dotation nationale de péréquation s'élève à 75 000 euros. Les allocations compensatrices sont en nette diminution, notamment en lien avec la problématique de l'usine Arc-en-ciel.

Un point d'attention également, c'est le fonds de soutien des rythmes scolaires, que la majorité souhaiterait supprimer, même si ce n'est pas tout à fait la majorité, mais plutôt le gouvernement. Rien n'est fait pour l'instant, mais à mon avis, il y a lieu d'être prudent sur ce fonds de soutien des rythmes scolaires, puisqu'il y aura bien une nouvelle proposition pour le supprimer à un moment donné.

Pour ce qui est des participations de la CAF, elles montent en puissance depuis plusieurs années malgré une relative stagnation cette année, et même une légère diminution à -1,7 %. Selon moi, cela s'explique par deux éléments. Tout d'abord, un certain nombre de ces subventions, notamment la prestation de service ordinaire, liée à des effectifs, donc il suffit que ceux-ci aient un peu varié pour que cela diminue. D'autre part, nous sommes rentrés dans la convention globale territorialisée, et dans le cadre de ce partenariat avec la CAF, un certain nombre de subventions qui passaient par les collectivités peuvent désormais être versées directement à nos partenaires qui accueillent notamment les centres de loisirs, comme les deux centres sociaux et l'amicale. Il y a donc une légère diminution sur la subvention à la Ville, mais globalement, les effets de la CAF sont en augmentation sensible sur le territoire.

Les autres recettes de gestion augmentent de 11 %, mais il faut savoir qu'elles représentent une part relativement faible du budget. Par ailleurs, je rappelle que la plupart de ces recettes de gestion sont des atténuations de charges, puisque lorsque nous avons des recettes tarifaires, notamment sur la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, ce sont des recettes qui viennent atténuer des charges bien plus importantes que ce que représentent ces recettes. C'est la même chose pour les locations de salles et immeubles communaux : cela comprend également des remboursements de rémunération du personnel sur les indemnités journalières et des refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers.

Passons maintenant aux dépenses.

Le premier chapitre des dépenses, ce sont les charges à caractère général. C'est très clairement sur ce chapitre qu'ont été faits les efforts pour équilibrer le budget. En ce sens, je voulais remercier l'ensemble des directions et services avec lesquels nous avons été en dialogue pendant plusieurs semaines pour rationaliser et mutualiser un certain nombre d'éléments et faire en sorte de diminuer ces charges à caractère général, ce que nous avons réussi à faire en partie, et sans que cela ne dégrade le service rendu à la population, sans que cela ne dégrade le service aux citoyens. Ainsi, 5,5 millions d'euros seront consacrés au fonctionnement quotidien des services, à la fois pour la quotidienneté et la relation à l'usager, mais aussi pour mettre en œuvre un certain nombre de projets de notre projet de Collectivité.

Dans ces charges à caractère général, vous voyez un certain nombre de dépenses des différents services, sur lesquelles nous reviendrons probablement tout à l'heure lorsque nous rentrerons dans le détail des politiques publiques. Ce sont des chiffres tout de même importants, avec plus de 1,3 million d'euros (hors salaires) consacrés aux activités scolaires, périéducatives et de restauration, et un chapitre qui a pris de l'importance ces dernières années, à savoir les dépenses de fluides avec la crise énergétique et l'augmentation des tarifs des fluides, qui est maintenant à pratiquement 1,3 million d'euros également. Le troisième chiffre qui vous est proposé sur le budget de fonctionnement, c'est le travail qui se renouvelle sans arrêt sur l'infrastructure et la mise à disposition informatique, pour 225 000 euros. Voilà pour ce qui concerne le chapitre 11.

S'agissant du chapitre 12, à savoir les dépenses de personnel, j'ai eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure, c'est un des points sur lequel l'État nous fait peser des dépenses importantes avant même que nous n'ayons agi d'une quelconque manière que ce soit sur nos effectifs et alors que nous savons pertinemment que l'avancement de carrière des agents génère entre 2 et 2,5 % d'augmentation de cette masse salariale chaque année. Néanmoins, cette année, en plus des diminutions des dotations de l'État, la Collectivité sera confrontée à un coût supplémentaire suite à la mise en œuvre de l'adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents à la mutuelle prévoyance. Nous y sommes déjà confrontés, puisque la mutuelle prévoyance a été mise en œuvre pour les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025, donc c'est désormais effectif. Cela représente 82 000 euros supplémentaires pour la Collectivité, sans compter les agents.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé – nous espérons que ce soit revu, mais les décrets sont sortis, donc cela n'évoluera plus – une augmentation de la cotisation CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Cette augmentation de 3 points représente 200 000 euros, sachant qu'il s'agit de 3 points chaque année pendant quatre ans. Ainsi, sur le budget de la Collectivité, c'est +200 000 euros en 2025, +400 000 euros en 2026, +600 000 euros en 2027 et +800 000 euros en 2028. Nous savons d'ores et déjà, toutes choses égales par ailleurs, qu'il nous faudra trouver 200 000 euros chaque année de recettes supplémentaires pour équilibrer notre budget, et ce bien sûr sans compensation de l'État, puisqu'il s'agit de décisions de

l'État que nous nous « prenons » de plein fouet sans aucune compensation de sa part, et au contraire, puisque celui-ci continue à diminuer ses dotations.

Il est à noter que ce n'est même pas au bénéfice des agents, c'est une cotisation patronale que l'État prenait auparavant à sa charge, contrairement à la mutuelle prévoyance, qui est quant à elle au bénéfice des agents. Nous pouvons nous satisfaire pour tous les agents que les collectivités soient dans l'obligation de participer à une mutuelle prévoyance, chaque agent sera ainsi couvert par une mutuelle prévoyance, ce qui n'était pas le cas précédemment. Néanmoins, en ce qui concerne les autres points, ce n'est pas du tout au bénéfice des agents, c'est simplement une volonté de l'État de faire payer les collectivités à sa place.

De la même façon, nous avons une augmentation de la cotisation patronale URSSAF d'un point, ce qui nous coûte 70 000 euros. Les assurances statutaires n'échappent pas à ce qui devient la règle de l'ensemble des assurances, puisqu'il n'y a pas que sur les assurances statutaires que nous sommes impactés, toutes les assurances ayant fait un bond cette année, notamment l'assurance du risque statutaire, qui couvre les agents dans leur cadre professionnel. Cela représente +56 000 euros cette année.

Si nous faisons l'addition de tout cela, à savoir les diminutions de dotations, l'effet Arc-en-ciel et les dépenses supplémentaires qui viennent nous impacter, nous sommes aux alentours du million d'euros.

Il n'y a pas grand-chose à dire sur les autres charges de gestion courante, mais nous y reviendrons plus en détail, puisque cela fera l'objet d'une délibération que la subvention du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la participation à l'OGEC. En effet, c'est complètement lié aux effectifs et aux dépenses que fait la Commune pour les écoles publiques. Pour le reste, je souligne néanmoins que ce chapitre des autres charges de gestion courante est en augmentation, avec le maintien de la volonté de Couëron de conserver une enveloppe de subventions aux associations sans diminution.

Cela ne représente qu'une toute petite partie du budget et cela n'évolue pas, donc je passe très rapidement sur les autres contributions financières obligatoires, qui évoluent très peu, que sont le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) et le prélèvement loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), que payent les collectivités lorsqu'elles n'atteignent pas les 25 % de logements sociaux, ainsi que les indemnités, cotisations et formations des élus, et les intérêts de la dette.

En conclusion de cette présentation budgétaire, cela nous amène à une situation équilibrée, avec une diminution de notre épargne brute chaque année depuis 2022, comme nous l'avons dit et anticipé, et comme nous le maîtrisons, même si les événements auxquels nous avons été confrontés nous ont amenés à dégrader un peu plus notre épargne que ce que nous aurions souhaité, puisque nous avons une épargne brute tout juste supérieure au million d'euros. Comme vous allez le voir, cela n'empêchera pas de financer un plan d'investissement ambitieux.

S'agissant des équilibres financiers, nous partons sur un investissement sur ce budget 2025 d'un peu plus de 7 millions, auxquels il faut ajouter les restes à réaliser 2024, soit pratiquement 9 millions d'euros qui seront investis cette année. Nous rentrerons dans le détail tout à l'heure, mais je rappelle qu'il s'agit de mettre en œuvre un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de 35 millions sur le mandat, avec un démarrage un peu poussif dans une période de crise sanitaire et une montée en puissance avec, dans un premier temps, des crédits qui ont été engagés sur des études, donc qui ne représentaient pas forcément des volumes importants. Néanmoins, comme vous allez le voir, nous rentrons désormais dans le dur d'un certain nombre de réalisations.

Tout cela nous conduit à un endettement qui reste tout à fait soutenable, même si le graphique fait état d'une situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui va évoluer à la réalisation de ce budget. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir, notamment lorsque nous présenterons le compte administratif au printemps. Pour l'instant, l'encours de dette est aux alentours de 4,6 millions, donc en constante diminution depuis quatre ans. Effectivement, la diminution de l'épargne fait repartir la capacité de désendettement à la hausse, mais nous sommes à des chiffres de l'ordre de 2,5 ans, donc cela reste tout à fait raisonnable. Il y aura de toute façon probablement encore une dégradation en cours d'année 2025 avec la contraction d'un emprunt et la réalité de la réduction de notre épargne brute, qui nous conduira sans doute à avoir une capacité de désendettement qui s'allongera encore un peu.

Voilà en ce qui concerne les équilibres globaux de ce budget 2025. Je vous propose maintenant de rentrer dans le détail des différentes politiques publiques, parce qu'il est intéressant de voir comment se concrétise ce budget politique publique par politique publique. Vous avez tout d'abord la répartition par politique publique et le poids de chacune dans le budget global.

Sur des dépenses de fonctionnement de 29 millions d'euros, vous voyez que la politique Éducation-Enfance-Jeunesse représente une part importante de ce budget (40 %) et que les ressources internes, même si c'est un peu là où nous mettons tout ce que nous ne pouvons pas répartir dans les politiques publiques, représentent aussi une part importante. Ce sont notamment les fluides qui viennent impacter cette part orange. Pour ceux qui ont un peu de mémoire, il est à noter également que les politiques Sport et Culture, qui sont à part quasi égale à 5 %, ne représentent plus que 5 % du budget là où elles étaient auparavant aux alentours de 7 à 9 %. À l'époque, il n'y avait pas de politique Vie associative, donc il faudra répartir tout ce qui est dans les 7 % de la Vie associative pour avoir une comparaison avec les années dont je parle. La répartition du poids des politiques publiques dans le budget de la Commune est donc assez stable.

Commençons par le budget le plus important, à savoir le budget Éducation-Enfance-Jeunesse, de l'ordre de 13,2 millions d'euros en cumulant le fonctionnement et l'investissement. Il faut rappeler que cela représente un nombre important d'enfants accueillis et près de 50 % des effectifs de la Collectivité. Nous sommes dans la trajectoire de ce que nous avons inscrit à notre programme, notamment sur la création de berceaux, avec de nouveaux berceaux supplémentaires, que ce soit par la création de places dans nos multi accueils ou par l'achat de places dans une crèche privée.

Je vais davantage insister sur l'investissement, avec de gros projets qui vont aboutir, notamment la rénovation de l'école Aristide-Briand, puisqu'après avoir passé presque un an dans des Algecos, les enfants vont réintégrer leur école au printemps, mais aussi la rénovation des cours d'écoles Léon-Blum et Anne-Frank. À plus long terme, même si les études ont déjà commencé, nous avons la construction d'une Cuisine centrale sur le site du Centre Technique Municipal (CTM) et la rénovation de la Maison des Fripouilles, qui sera en augmentation de sa capacité.

La politique Solidarité est de 1,2 million, quasiment équivalente à la subvention de la Ville au CCAS. Nous aurons là encore l'occasion d'y revenir tout à l'heure puisque nous aurons une délibération sur le vote de cette subvention, mais je voudrais néanmoins souligner que cette subvention, qui va représenter 72 % du budget du CCAS, va nous permettre de mettre en œuvre notre politique du bien-vieillir sur Couëron, notamment dans le cadre du partenariat avec Ville Amie des Aînés, mais aussi de mettre en œuvre le travail qu'ont fait les services sur la refonte des aides facultatives et sur la mutuelle communale mise en place en fin d'année 2024.

S'agissant de la politique Relations aux usagers, il faut retenir deux éléments importants en investissement cette année, à savoir la création de l'espace France Services, pour lequel les travaux vont bientôt commencer sur le parking du gymnase Pierre-Moisan, mais aussi des travaux qui vont

démarrer dans les semaines qui viennent concernant le réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville, ce qui permettra d'accueillir les usagers dans de bien meilleures conditions, mais aussi et surtout d'offrir aux agents des conditions de travail nettement améliorées.

La politique Culture et Patrimoine représente 2 millions d'euros. Les quatre premiers blocs verts correspondent aux quatre secteurs de cette politique, à savoir le spectacle vivant, le patrimoine culturel, la lecture publique et l'éducation culturelle et artistique en milieu scolaire. Il faut souligner deux événements importants en 2025, puisque nous retrouverons Débord de Loire et les Journées européennes du Patrimoine. En investissement, nous avons le programme de restauration de la Tour à Plomb, le réaménagement du mobilier et l'agencement de la médiathèque Victor-Jara, ainsi que la Maison Audubon, pour laquelle des travaux vont être réalisés.

La politique sportive s'établit à 1,7 million en fonctionnement et en investissement, mais beaucoup en investissement, puisque nous continuons à rénover nos équipements sportifs. Après une année 2024 marquée par les Jeux olympiques, et, pour ce qui nous concerne, des actions dans le cadre de Terre de Jeux, puisque nous étions labellisés, nous allons ainsi continuer à rénover nos installations, voire à en créer, puisqu'il y aura cette année la continuité de la rénovation des gymnases, et notamment le relamping d'un certain nombre d'équipements avec des éclairages nouveaux, mais aussi et surtout la réhabilitation du dojo Le Quintrec et la création d'un city-stade sur le quartier des Marais. Je ne parle pas du lancement du projet de nouvelle halle, parce que nous en sommes au tout début, mais il y a aussi la réalisation de ce nouveau gymnase, ainsi que les vestiaires du stade Léo-Lagrange.

La politique soutien à la vie associative représente 2,1 millions d'euros, soit 7 % du budget de fonctionnement et 2 % du budget d'investissement. Au-delà de la subvention aux associations, qui, je le rappelle, n'est pas en diminution, mais est bien stabilisée depuis de nombreuses années – elle a même été revalorisée à un moment donné parce que le public associatif avait grandi – l'accompagnement à la vie associative passe également par la mise à disposition d'équipements, de matériels et de mobiliers, ainsi que par l'accompagnement logistique et humain. À ce titre, je veux souligner que cet accompagnement logistique et humain passe à la fois par les services thématiques (les services Solidarité, Sport, Culture), mais aussi par un accompagnement renforcé grâce à la création du service Vie associative et Initiatives locales.

Je rappelle également que nous avons mis en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec un certain nombre d'associations. Certaines conventions sont arrivées à leur terme et sont en voie de renouvellement. Par ailleurs, nous continuons à essayer de multiplier ces conventions avec de nouvelles associations. Ce ne sont pas de nouvelles associations sur la Commune, mais nous voulons encore renforcer le partenariat avec d'autres associations sur la Commune.

Les politiques Aménagement du territoire - Espaces verts et naturels représentent 2,8 millions d'euros. Là encore, plusieurs secteurs sont concernés : l'aménagement urbain et agricole, l'aménagement et la sécurisation de l'espace public, les entretiens des espaces paysagers, la gestion différenciée des espaces verts, dont nous parlerons longuement tout à l'heure. En investissement, nous continuons à avancer sur l'étude urbaine de centre-ville et sur le Plan Vélo, dont nous aurons également l'occasion de parler tout à l'heure dans le cadre d'une demande de subvention.

Cela n'a pas d'incidence budgétaire, mais toute cette politique Aménagement du territoire est bien évidemment axée actuellement sur la mise en œuvre du PEAN (Périmètre de protection d'Espaces Agricoles et Naturels), lequel, après adoption en juin, devra être mis en œuvre.

La présentation de la politique Prévention et Tranquillité publique est l'occasion pour moi de me réjouir du fait que notre équipe de Police municipale soit maintenant au complet, puisque nos

cinq agents sont en poste, les cinq postes ouverts sont pourvus. Notre chef de Police municipale termine sa formation ces jours-ci et deux agents viennent d'être nommés et vont entamer leur formation. Ils ne seront sans doute pas disponibles à 100 %, mais l'effectif est au complet et nous pourrions mettre en œuvre l'organisation de ce service telle que nous l'avons souhaitée.

Enfin, la politique Ressources internes, comme nous l'avons dit tout à l'heure, est un peu un « fourre-tout » de ce que nous ne pouvons pas faire rentrer dans l'une ou l'autre des politiques publiques. Elle représente donc 9,3 millions d'euros. En fonctionnement, nous avons les fluides, les systèmes d'information, une partie qui ne rentre pas dans le chapitre 12 concernant les ressources humaines, les finances et la commande publique, ainsi que le pilotage et la performance. En investissement, soit quasiment un tiers du budget d'investissement, cela concerne tout notre patrimoine bâti et les travaux réalisés au quotidien et sur le court, moyen et long terme, sur l'ensemble de notre patrimoine, mais aussi le renouvellement du parc automobile de la Commune, en essayant de le rendre moins énergivore.

Madame le Maire : Merci, Jean-Michel, pour cette présentation générale qui est également rentrée dans chaque politique publique pour rendre les choses plus visibles pour tout un chacun. Je suppose que cette présentation suscite quelques prises de parole.

Farid Oulami : Madame le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord, au nom de mon groupe, à vous remercier, ainsi que les services, pour cette présentation claire et pédagogique des enjeux inhérents à la construction du budget de notre Ville pour l'année 2025.

Le budget primitif 2025 de notre Collectivité s'inscrit dans un contexte incertain, il précède même le vote du budget de l'État, fait rare s'il en est. Il s'agit déjà de la dernière année pleine du mandat. Ce que vous nous avez présenté ce jour est conforme au débat que nous avons eu lors du dernier Conseil municipal. Nous notons avec satisfaction l'ambition en matière d'investissement pour l'année 2025 et celle d'après. Au vu du nombre important d'autorisations de programme, à savoir sept, nous mesurons bien l'effort d'investissement de la Commune en 2025, avec près de 7,2 millions d'euros inscrits. Ce sera également le cas en 2026, puisqu'en additionnant le volume de crédits de paiement 2026 identifiés pour chacune de ces sept autorisations de programme, nous en sommes déjà à 7,9 millions d'euros. Avec les opérations récurrentes et incompressibles d'entretien du patrimoine bâti, nous faisons peut-être des erreurs, mais nous pourrions dépasser les 10 millions d'euros.

Compte tenu des besoins forts exprimés en termes de déploiement d'une offre de services publics en proximité, de transition écologique, de solidarité, de cohésion sociale, d'éducation, de sport, de culture et de prévention du cadre de vie, notre Ville se devait de se donner les moyens d'y répondre.

Conscients du fort niveau d'attente de notre population, nous avons jusque-là souvent remis en question votre gestion trop prudentielle à notre goût, aussi sommes-nous satisfaits ce jour que la situation se débloque et que la Ville se donne enfin les moyens de faire aboutir les projets essentiels pour mieux vivre à Couëron. Le récapitulatif des opérations d'investissement 2025 fait mention de 40 opérations, dont près de 25 nécessitant un engagement soutenu des services pour l'avancée et la bonne réalisation du projet. La vie d'un projet est certes dépendante de la capacité des services à assurer une ingénierie technique, de la faisabilité à la conception et à la mise en œuvre des projets, mais la chaîne administrative et comptable est également fortement sollicitée. Nous sommes persuadés que les personnels feront au mieux, mais le phasage des investissements sur la mandature pose problème d'une certaine manière et est à certainement à réinterroger. C'est probablement lié à un début et à un démarrage poussif – je reprends les termes que Jean-Michel Éon a employés et que j'ai également failli mettre dans mon intervention, puisque je m'étais aussi fait cette remarque – suite à la crise sanitaire que nous avons connue en début de mandat.

Pour schématiser, nous avons eu un démarrage tranquille, puis une accélération soudaine de 2024 à 2026. Nous espérons que la machine ne s'enraye pas et que le taux de réalisation du budget soit proche de 100 %. C'est cet indicateur, qui, nous semble-t-il, peut permettre de vérifier l'efficacité de tout ce que vous mettez en place. En effet, nous notons dans le rapport plus de 1,8 million d'euros de reports d'investissement et de restes à réaliser en 2024. C'est trop, nous y serons vigilants.

Quelques remarques complémentaires de ma part par rapport à votre présentation, ainsi que quelques questions.

Pour la souscription à la mutuelle santé à destination de tous les Couëronnais qui le souhaitent et le peuvent, quel accompagnement est prévu par le CCAS ?

Pour le soutien au fonctionnement des centres socioculturels et l'École de Musique, prévoyez-vous une hausse ciblée permettant à ces structures de pérenniser leur fonctionnement sans avoir à recourir systématiquement aux aides exceptionnelles, qui, par leur systématisme cité ces dernières années, n'ont plus rien d'exceptionnel ?

Qu'est-ce qui justifie la réfection du sol sportif du gymnase Patrick-Dufief, qui date seulement de 2012, sachant qu'un sol sportif est normalement conçu pour durer au moins 25 ans ?

Vous prévoyez 100 000 euros pour aménager un city-stade quartier des Marais. Où sera-t-il situé précisément ? Quelle dimension d'emprise foncière mobilisée ? Au niveau programmatique, que prévoyez-vous, Laëticia Bar, pour que cet équipement ne soit pas uniquement utilisé par des garçons, comme c'est malheureusement souvent le cas sur les city-stades un peu partout ?

Concernant la Gerbetière, nous avons apprécié l'exposition 2024 qui s'y est déroulée. Pensez-vous que les pièces de l'étage puissent être rendues utilisables en matière d'accueil de publics ?

Par ailleurs, nous appelons votre attention à propos des locaux sollicités par des associations pour y déployer leurs activités. Certaines associations ont fait leurs preuves : répondre aux attentes de la Ville lors d'actions événementielles et contribuer à l'animation de la vie de la Cité. L'énergie des porteurs de projet va s'amenuiser au fur et à mesure du temps qui passe. Elles et ils comptent sur vous, puisque sans solution trouvée, ces associations vont devoir tout arrêter, ce qui serait un énorme gâchis.

Lorsque nous prenons la hauteur et le recul nécessaires pour jauger l'évolution de notre Ville – j'emprunte la formule à un des membres de notre collectif Écolo-Citoyen – nous avons aussi envie de vous dire de rendre aux Couëronnais un certain nombre d'équipements du patrimoine municipal, dont les bains-douches et la place Charles-Gide. Oui, nous avons cette sensation que ce patrimoine autrefois emblématique de l'histoire de notre Commune, lieu de partage, de lien social, de convivialité, nous est confisqué.

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous pourrez nous apporter ce soir en séance.

Madame le Maire : Merci. Nous allons prendre toutes les questions.

Yvan Vallée : Madame le Maire, chers collègues, nous vous remercions tout d'abord pour ce compte-rendu, ainsi que l'ensemble des services pour cette présentation claire. Je dois dire que j'avais initialement envie d'intervenir sur l'article qui était paru, et même si vous en avez fait une correction, je tenais à y revenir.

On exprime toujours les mêmes doutes sur ce budget, c'est-à-dire un effet ciseaux. Nous avons un budget ambitieux avec des investissements que nous avons réclamés nous aussi à corps et à cris. Je vais être un peu frileux en fin de mandat, parce que pour ces investissements que nous avons réclamés, nous nous rendons compte que nous sommes dans une période d'instabilité. C'est effectivement le jeu de la politique nationale, nous sommes dépendants de cette dernière. Nous avons voté, nous avons un gouvernement qui a du mal à s'exprimer, qui a du mal à mettre en place une politique. Nous avons une Région qui saborde les aides au niveau des associations culturelles et sportives, nous avons également un Département qui le fait.

Je l'avais déjà dit, mais cela fait tout de même très mal sur la subvention que l'Orchestre National des Pays-de-Loire va perdre, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

À ce moment-là, nous nous posons la question de la Collectivité, de notre devoir, de notre espace. Comment allons-nous faire pour subvenir aux associations et conserver ce budget de solidarité ?

Nous avons une vraie question sur le logement, qui devient très compliqué sur la Métropole nantaise, puisque beaucoup de personnes sont en recherche de logement, et pour celles qui en trouvent, se pose aussi une question de loyer très important. Comment y répondons-nous ?

Là aussi, nous allons revenir sur quelque chose, puisque nous sommes presque à l'opposé de ce que nous avons dit il y a cinq ans. Nous disions : « Plus de logements » ou en tout cas « Plus de béton sur Couëron », mais j'ai maintenant envie de dire : « Madame le Maire, comment faire pour y répondre et quel plan mettre en place ? »

Je vais revenir sur différents points. Le fonds de soutien aux rythmes scolaires va peut-être disparaître en 2026. Avons-nous déjà un plan B ? Nous parlons ici de 100 000 euros, donc envisageons-nous d'ores et déjà de changer le rythme ou la Collectivité assumera-t-elle ces 100 000 euros ? C'est une question.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Éon, il faudra également assumer 200 000 euros supplémentaires par an pour les dépenses de personnel, donc il faudra les trouver. Pour moi, nous en revenons encore à ce fameux effet ciseaux.

Il y a un point très intéressant sur la politique ambitieuse sur les espaces verts de la Ville, la gestion différenciée est abordée. Nous y reviendrons au point 10 avec Monsieur Scotto. Est-ce à dire que nous allons recruter des agents et alourdir le budget ou allons-nous le faire à effectifs constants ? Dans ce cas, je me demande pourquoi nous ne le faisons pas aujourd'hui, parce que c'est tout de même un sujet qui revient régulièrement, en tout cas pour les Couëronnais. Certes, tout le monde n'est pas d'accord, certains disent qu'il faut laisser pousser et d'autres qu'il faut couper. Ce n'est pas le débat, la question de savoir comment faire et si nous serons à effectifs constants ou non.

Enfin, je vais revenir sur un point, parce que je n'avais pas eu ma réponse la dernière fois. Cet investissement est ambitieux – nous avons nous aussi fait le calcul pour 2026 – puisque nous allons dépasser l'investissement de 2025, mais les impôts locaux vont-ils augmenter ? Certes, ils n'augmentent pas sur ce mandat, mais est-ce déjà prévu pour la suite ? La taxe sur les résidences est néanmoins augmentée. C'est anecdotique sur Couëron, mais il fallait tout de même le souligner.

Je vous remercie déjà pour les réponses et les éclairages que vous pourrez apporter.

Pierre Camus-Lutz : Madame le Maire, chers collègues, hasard de la date, c'est aujourd'hui que le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée pour faire adopter le budget de l'État et de la Sécurité sociale. Conséquemment, ce gouvernement se met une nouvelle

fois à la portée d'une censure des députés, menaçant le pays de ne pas disposer d'un budget si censure il devait y avoir. Si budget il devait y avoir, donc censure refusée, ce sont toujours plus de 2 milliards d'euros qui sont encore une fois demandés aux collectivités, après 15, 20 ans d'économies, de coupes, de suppressions et de divers autres désengagements de l'État.

Au-delà d'être injuste et de poursuivre toujours plus la remise en question de la libre administration des collectivités locales, ces multiples efforts d'économie vont véritablement réussir à provoquer un effet récessif tout à fait contre-productif. Alors que l'investissement public local représentait en 2023 58 % de l'investissement public total, il contribue fortement à la création d'activités et d'emplois dans les territoires, et ce dans un large spectre de secteurs, comme le logement, le bâtiment public, les transports, la voirie, la gestion de l'eau, etc. Si les collectivités ne sont plus au rendez-vous, ce n'est pas le secteur privé qui pourra venir compenser une telle baisse d'activité et d'emploi.

Alors que nous entrons, nous, élus locaux, dans la fin de notre mandat et que nous devons porter le regard de nos politiques publiques sur le long terme, nous avons besoin de visibilité. Toutefois, et cela a été dit par différentes voix, rarement le vote d'un budget municipal n'aura été si dépendant de décisions nationales. Qu'en est-il du non-versement de la partie du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), une recette pourtant due aux collectivités et essentielle dans le financement de nos investissements ? Qu'en est-il de l'écèlement de la recette TVA, pourtant versée en compensation de suppression d'impôts locaux entre les années 2018 et 2021 ? Qu'en est-il de la baisse du Fonds vert, qui doit accompagner la transition écologique dans les territoires ? Qu'en est-il de la hausse de cette cotisation à la CNRACL ? Et surtout, quel est l'avenir de ces différentes mesures si le gouvernement Bayrou est renversé ?

Nous voyons qu'au-delà des baisses de recettes que l'État nous impose, c'est aussi un ensemble de dépenses incompressibles auxquelles nous devons faire face. Lorsque nous voyons, dans certains secteurs de l'emploi public, la difficulté à embaucher des agents, nous nous disons que la rémunération des agents est une vraie question, parce que si nous voulons garder les compétences pour l'emploi public, nos charges sont malheureusement très importantes, mais c'est un enjeu stratégique sur lequel nous devrions pouvoir discuter bien plus avant au niveau national.

Dans ce contexte, et tout le monde le comprend, notre budget municipal est particulièrement exposé à des aléas économiques et politiques qui nous sont exogènes. D'ailleurs, merci aux services, qui ont fait de leur mieux ces derniers mois pour allier arithmétique et divination financière. Le sérieux de notre stratégie budgétaire, que nous avons su maintenir toutes ces années, ne peut aujourd'hui que s'adapter au mieux des perspectives que nous avons vis-à-vis de cet environnement instable. Néanmoins, une épargne brute qui reste à plus d'un million d'euros, une capacité de désendettement qui est encore à 2,5 ans ou qui reste à 2,5 ans, ce sont des indicateurs qui restent rassurants.

Dans tout cela, notre territoire a des besoins, nous le constatons. L'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et de nos différentes enveloppes témoigne des attentes qui pèsent sur la Commune et des politiques qu'elle porte. Pour préparer l'avenir, nous avons besoin de continuer à placer l'éducation, l'enfance et la jeunesse en priorité, de développer la solidarité, de soutenir les associations et les activités sportives et culturelles qu'elle propose pour préparer le renouvellement de la Ville aussi en phase avec les obligations de sobriété et d'écologie.

Avec le cumul des difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années (Covid, déstabilisations géopolitiques, inflation, instabilité politique), il est certain que les besoins et les attentes de nos concitoyens n'iront pas en décroissant. Pour illustration, le seuil de pauvreté mensuelle calculé par l'INSEE est passé de 1 163 euros en 2016 à 1 216 euros en 2023. 14,5 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté, dont 6,1 % des salariés de ce pays.

Dans de telles conditions et face à la dégradation des services publics et du retrait de l'État, le rôle de la Commune et des collectivités locales va prendre une importance d'autant plus forte qu'elles sont malheureusement de plus en plus seules pour assurer les missions d'intérêt général.

Merci de votre attention.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je souhaiterais moi aussi, au nom de l'ensemble des élus du groupe socialiste et divers gauche de notre assemblée, saluer, comme je le fais à chaque fois, notre collègue Jean-Michel Éon, mais aussi m'associer aux remerciements qu'il a adressés et que nous avons adressés aux services municipaux – je ne parlerai pas d'art divinatoire – mais en tout cas pour la qualité du travail accompli dans l'élaboration de ce budget 2025, dans un contexte où leur sens du service public et de l'intérêt général aura été très largement éprouvé.

Nous sommes effectivement dans une configuration politique en tout point inédite ce soir. Effectivement, comme vous l'avez tous mentionné – je vois que nous regardons tous l'actualité – nous le faisons dans un contexte où nous parlons de notre budget alors même que l'État n'en dispose pas encore.

Hasard du calendrier, je ne pense pas. Néanmoins, il n'aura échappé à personne que ce n'est pas un vote qui aura été effectué à l'Assemblée nationale aujourd'hui, mais bien deux procédures de 49.3 qui auront été activées.

Ainsi, s'il appartient à chacune et chacun de se forger une opinion sur l'actualité nationale, c'est bien de notre situation locale dont il est question lorsque nous parlons de notre budget et en convoquant le contexte national, c'est bien de notre ville de Couëron dont nous parlons dans la mesure où celle-ci se trouve budgétairement dépendante des aléas, des soubresauts, des revirements nationaux, que ceux-ci soient de nature gouvernementale et procèdent des dérapages scandaleux de la dette de l'État ou qu'ils résultent du jeu des appareils où seule la perspective d'élections présidentielles semble compter.

Qu'il me soit permis ce soir de réaffirmer, comme vous l'avez tous fait, l'importance de l'échelle locale, l'importance « aussi » de l'échelle locale, au plus près de nos concitoyens.

Aujourd'hui, il va de soi qu'une fois encore, la démocratie sort abîmée de cette séquence. Il en va de même pour les collectivités territoriales, qui ne sortent pas indemnes d'une situation « d'in gouvernementalité ». Les collectivités ont besoin d'un budget et non de la reproduction identique du budget 2024, qui ne serait pas une solution que nous pourrions qualifier de satisfaisante.

Néanmoins, quel manque de considération pour l'expression des urnes, quel manque de compréhension des enjeux des collectivités territoriales et de leurs missions de service public de proximité, quel manque de discernement des problématiques rencontrées par la population, par les différents corps intermédiaires, par les associations, par les entreprises.

En cela, et nous l'avons évoqué ensemble lors du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), la structuration de notre budget a certes été compliquée à déterminer, plus compliquée que d'habitude, plus compliquée même que ce que le suivi du budget nous laissait augurer. Ce fut compliqué malgré tout tant notre budget 2025 est particulièrement marqué du sceau de l'instabilité gouvernementale, d'une relation entre les collectivités et l'État, lesquelles se trouvent désormais déterminée par la

contrainte, le manque de visibilité, mais également l'incertitude, pour ne pas dire la méfiance quant à la fiabilité des informations relatives aux dotations et aux autres soutiens financiers émanant de l'État.

Au-delà d'une problématique de respect de la libre administration des collectivités, sur laquelle nous sommes plusieurs à nous être déjà exprimés, il y a indubitablement une problématique de confiance entre l'État et les collectivités territoriales. Aussi, afin d'éviter tout amalgame, sans doute est-il bon de rappeler une énième fois, et je m'en excuse, cette règle intangible selon laquelle les collectivités sont soumises à l'obligation de respecter la règle d'or budgétaire : chacune des sections budgétaires doit être votée en équilibre, et, contrairement à l'État, les collectivités territoriales ne peuvent recourir à l'emprunt pour financer leur section de fonctionnement.

Malgré des finances saines et une gestion qui, chaque fois depuis début du mandat, a su s'adapter à ce contexte de « polycrise », comme le disent désormais les experts, des arbitrages significatifs ont dû être effectués pour permettre d'établir ce budget 2025. Ainsi, en dépit de ce contexte où l'État témoigne chaque jour un peu plus de son manque de pilotage et de sa fragilité, la majorité municipale a-t-elle fait le choix du service public, le choix de la cohésion sociale, le choix de la solidarité et de la justice sociale, le choix du volontarisme en matière de transition écologique.

Sans prétendre être exhaustif, je voudrais rappeler quelques éléments, qui, en tout cas dans notre budget et toujours au regard de ces aléas, sont aujourd'hui garantis.

Tout d'abord, nous avons un niveau d'investissement significatif, vous l'avez tous attesté. À travers ce budget, nous garantissons être en mesure de développer un plan de maintenance lourde de notre patrimoine bâti municipal en portant une ambition exigeante en matière de transition écologique. Ce budget permet également de garantir un haut niveau de service à la population sans dégradation, de maintenir le niveau de soutien apporté aux associations – nous sommes une des rares communes à avoir sanctuarisé ce budget – de soutenir les interventions du CCAS avec la possibilité que nous nous donnons et que nous répétons à chaque budget, le cas échéant, d'abonder chemin faisant nos politiques de solidarité et d'inclusion, si ces situations, en termes de crise, venaient à l'exiger. Enfin, il ne faut pas oublier notre qualité d'employeur. Ainsi, à travers les choix budgétaires que nous opérons, c'est le choix d'animer une politique volontariste, respectueuse des agents et de leur engagement.

Pour cela, nous faisons le choix en conscience, certes, de dégrader temporairement certains de nos ratios, parce que la gestion qui est la nôtre depuis des années nous le permet. Nous faisons le choix de faire de la Collectivité un pôle de stabilité capable de s'adapter pour préserver l'essentiel, rappelons-le, juste ce qui fait société, juste ce qui fait bien commun.

En cela, nous soutenons ce budget, car il s'agit d'un budget marqué par les nécessaires transitions que la Collectivité a initiées et initie à court, moyen et long terme. Telles sont les raisons pour lesquelles nous, élus socialistes et divers gauche, adhérons pleinement et soutenons la stratégie et les orientations de ce budget 2025, et apporterons notre soutien à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Jean-Michel Éon, quelques réponses.

Jean-Michel Éon : Quelques réponses et quelques précisions, mais pas toutes les réponses, parce qu'il y a effectivement des questions qui demandent des réponses très précises sur telle ou telle politique publique, mais les collègues pourront peut-être y répondre.

Je voudrais néanmoins souligner quelques points, et tout d'abord m'associer aux propos de Pierre Camus sur les difficultés de recrutement, également évoquées par Ludovic Joyeux. L'ensemble des contraintes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui mettent à mal notre capacité à travailler dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales et avec les agents pour voir comment nous pouvons encore améliorer leurs conditions de travail et de rémunération. Il est vrai que nous sommes aujourd'hui dans une difficulté claire, au-delà du fait que la fonction publique mériterait un meilleur sort en termes de rémunération, mais il devient effectivement compliqué au quotidien d'essayer de trouver des marges de manœuvre pour offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération à nos agents.

S'agissant de l'intervention de Farid Oulami, si j'avais l'impression que nous pouvions presque nous mettre d'accord sur le terme « poussif », nous ne serons pas tout à fait d'accord sur le terme « tranquille », parce que je peux vous dire que si je dis aux agents qu'ils ont eu un début de mandat tranquille, ils ne seront pas forcément d'accord. Vous avez d'ailleurs rappelé que si cela a été un peu poussif, c'était complètement lié à la situation sanitaire, puis à la situation économique. Dans le contexte très dégradé dans lequel nous étions, il était difficile de mettre en œuvre des projets, y compris même une dégradation la plus faible possible, dans la quotidienneté des conditions de travail des agents. Je ne parlerais donc pas de tranquillité, mais plutôt de conditions dégradées qui ont effectivement engendré un retard sur le démarrage de certains projets.

Je vais laisser la parole à certains collègues s'ils souhaitent la prendre, mais Corinne Chénard n'étant pas là, je vais simplement me permettre d'appuyer ce qui a été dit sur le désengagement d'un certain nombre de partenaires dans le domaine de la culture et du sport, en précisant tout de même que la situation n'est pas du tout la même que celle du Département, dont nous savons bien que les finances sont complètement contraintes. Il s'agit effectivement d'une contrainte qui s'impose au Département. Je crois d'ailleurs que son budget se vote aujourd'hui. Cela a été rappelé encore aujourd'hui par le Président, cela a été fait dans la concertation avec les partenaires. C'est complètement différent de l'attitude de la Région, et je vais y ajouter de l'attitude de l'État, qui baisse de façon complètement unilatérale et volontariste les subventions. Nous en avons largement parlé, que ce soit dans le domaine de la culture, du sport, des solidarités ou du caritatif.

Je ne vais pas y revenir, parce que nous avons largement évoqué localement et régionalement l'attitude de Madame Morançais dans le cadre du vote du budget de la Région, mais je vais vous donner un exemple sur l'État, qui, en 48 heures, a décidé jeudi d'ouvrir la Cinéscénie du Puy du Fou au Pass Culture. Ainsi, à partir de cette année, les enfants pourront bénéficier du Pass Culture pour aller à la Cinéscénie du Puy du Fou, dont il me semble que Monsieur Retailleau a été le Directeur général. En parallèle, au Sénat, la majorité sénatoriale a fait voter vendredi un texte pour réduire les possibilités d'utilisation du Pass Culture collectivement, c'est-à-dire que l'on va réduire les possibilités pour un enseignant d'emmener une classe dans un musée ou voir un spectacle, et à côté de cela, on ouvre le Pass Culture à la Cinéscénie du Puy du Fou.

Voilà les politiques qui sont menées aujourd'hui au niveau de l'État et de la Région, avec effectivement un effet sur ce que fait le Département sous la contrainte. Je le redirai tout à l'heure lorsque nous parlerons des subventions au CCAS, mais Couëron fait le choix de continuer à soutenir l'ensemble de ses secteurs associatifs.

Je ne sais pas si quelques collègues veulent intervenir.

Làetia Bar : Je voudrais répondre à Monsieur Oulami. Concernant le sol du gymnase Patrick-Dufief, il y a eu des infiltrations et des inondations. Nous sommes actuellement dans la dernière ligne droite d'instruction des différentes hypothèses pour savoir si nous changeons partiellement ou totalement

le sol. Je dirais que nous ne nous interdisons pas de le changer totalement, mais nous recherchons l'équilibre entre la durabilité de l'investissement et le désagrément pour les clubs. Pour l'instant, nous sommes encore sur ces dernières réflexions.

Concernant le city-stade, qui va permettre la pratique du sport libre et l'animation du territoire, il se trouvera devant l'école Jean-Zay, sur une parcelle située juste devant l'école. Bien évidemment, comme pour les écoles, ce sera un équipement non genré.

Clotilde Rougeot : Pour prolonger le propos de Madame Bar sur le city-stade, ce sera également un lieu pour l'école Jean-Zay, qui est juste à côté, puisque celle-ci pourra l'utiliser assez facilement, étant éloignée de certains équipements sportifs, et sur nos temps Ville, à savoir le centre de loisirs. Ce sera donc un lieu qui sera bien utilisé.

Je vais également revenir sur les quatre jours et demi, en rappelant que le cadre de la loi prévoit quatre jours et demi et que les quatre jours sont une dérogation. Je suis assez étonnée que l'État puisse ne pas financer le cadre de la loi. Aujourd'hui, nous restons donc sur quatre jours et demi, nous gardons ce financement et nous verrons à ce moment-là, mais le cadre de la loi est bien celui-là.

Michel Lucas : J'interviens un peu en dehors du budget, par rapport à la question d'Yvan Vallée concernant le logement. Il y a effectivement de vraies questions, mais qui dépassent un tout petit peu le cadre local. S'agissant de l'absence de politique gouvernementale en termes de logement, je pense qu'il y a actuellement une vraie difficulté pour relancer la production de logements, mais il y a également un contexte lié à l'inflation et aux taux d'intérêt, puisqu'il faut également en tenir compte pour apporter une réponse un peu étoffée sur le sujet.

Concernant la ville de Couëron, nous restons dans des objectifs sur la production de logements, et c'est difficile, mais ce n'est pas seulement de notre fait. La presse en parle assez régulièrement, un certain nombre de promoteurs immobiliers sont dans de grandes difficultés en raison de l'absence de production de logements et je pense que l'année 2025 ne s'inscrira pas dans la tendance de produire encore beaucoup plus, mais il faut tout de même l'avoir à l'esprit.

Je rappelle que sur la Métropole, nous avons fait un fonds de 10 millions d'euros l'année dernière pour permettre la sortie d'un certain nombre de projets de logements afin d'avoir un effet levier, mais cela n'accompagne pas tout, il faut effectivement produire du logement en parallèle. Nous continuons d'en avoir. Même si nous avons relancé un programme sur la ZAC des Marais, nous nous sommes retrouvés liés à des normes par rapport à des coûts de construction relativement importants, et l'architecte ne l'ayant pas fait, nous sommes en relance sur 80 logements. Nous voyons donc les difficultés actuelles à produire du logement, qui ne sont pas seulement du fait de notre envie d'en produire, mais de difficultés contractuelles qui se retrouvent par ailleurs pour les uns et les autres.

Nous sentons tout de même un frémissement de voir repartir un certain nombre de logements, nous voyons davantage de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) que sur l'année 2024, nous voyons ce frémissement. J'espère qu'il y aura une continuité, mais vous l'aurez compris, à force d'en parler ce soir, je pense que l'incertitude actuelle fait que ce n'est pas porteur de bonnes nouvelles par rapport à l'avenir. Les gens sont dans l'attente plutôt que d'avancer, mais il y a néanmoins des personnes qui attendent des logements, et c'est une part importante. C'est en dehors de notre budget, mais il est tout de même accompagné par la Métropole et nous avons l'envie de continuer à produire du logement par ailleurs.

Ludovic Joyeux : J'ai noté quatre questions auxquelles je vais essayer de répondre, en excusant ma collègue Geneviève Haméon, qui aurait certainement été plus précise que moi sur la question de la mutuelle complémentaire communale que nous avons effectivement mise en place.

Le point de départ, c'est de veiller à ce qu'à travers cette innovation, nous ne fassions pas du frein financier quelque chose qui empêche les Couëronnaises et les Couëronnais d'accéder aux soins. Nous avons souhaité que pour l'accès à cette mutuelle communale – comme d'autres communes ont déjà pu l'initier et comme d'autres, au regard du succès que cela représente, feront – il n'y ait pas de conditionnement de ressources. C'est important de le rappeler. C'est une négociation qui se fait en amont et la Ville n'intervient pas après sur la manière dont les contrats sont signés entre les ménages couëronnais et la mutuelle qui a été retenue, à savoir la Mutuelle des Cheminots de la Région nantaise.

J'ajoute une précision : nous avons révisé cette année le règlement des aides facultatives du CCAS et nous y avons intégré la possibilité d'abonder financièrement sur une partie du coût de la mutuelle complémentaire pour les personnes qui, parmi nous, seraient dans une difficulté telle que le frein financier viendrait se poser entre elles et le recours aux soins. Voilà ce que je peux dire sur le niveau de recours qui est fait, étant entendu que le règlement des aides facultatives est très largement indexé à la question du quotient familial.

S'agissant de l'École de Musique, nous en avons parlé dans cette instance. L'année dernière, nous avons effectivement diligenté, et cela s'est enclenché sur l'année 2024, un audit financier et organisationnel auprès de l'École de Musique afin de les accompagner dans cette phase de transition et de restructuration de la structure, à un moment où toutes les écoles de musique associatives rencontrent des difficultés assez importantes au niveau de leur modèle économique. Aujourd'hui, ce qui est très clair, c'est qu'il y a effectivement deux éléments complémentaires – Jean-Michel en a parlé – à savoir les désengagements du Conseil régional et du Conseil départemental.

Je le redis moi-même avec mes mots, le Conseil régional, c'était un désengagement choisi ; le Conseil départemental, c'était un désengagement subi, avec des méthodologies d'accompagnement qui ne sont pas du tout les mêmes lorsqu'il s'agit d'accompagner des structures qui sont impactées par ces désengagements. Il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle de la Collectivité et dans un dialogue permanent et exigeant avec l'École de Musique, nous sommes dans une perspective de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, laquelle intégrera inévitablement un plan de restructuration financier, puisqu'au moins trois exercices vont être déficitaires au niveau de l'association. Afin de maintenir l'offre de service à l'échelle du territoire, la Ville s'est engagée à accompagner financièrement cette situation, mais en ayant cette réflexion sur l'évolution du modèle économique, donc engagement pluriannuel.

Concernant les salles associatives, nous avons actuellement des demandes qui peuvent être différentes sur l'accès à des locaux, avec des locaux qui sont parfois demandés de manière ponctuelle, auquel cas nous arrivons plutôt assez aisément à y répondre, mais nous avons également des demandes qui renvoient à des occupations quasi exclusives de locaux. Tout d'abord, nous avons peu de locaux qui sont aujourd'hui dans cette logique d'appropriation exclusive, et ce n'est pas forcément une orientation que nous voudrions amplifier. Nous recherchons moins une appropriation exclusive ou la possibilité pour des associations d'occuper des locaux de manière exclusive que de voir comment ces locaux peuvent être mutualisés et comment nous pouvons intensifier les usages au sein de ceux-ci.

Ainsi, des demandes sont formulées, et nous essayons systématiquement d'apporter aux associations qui sont demandeuses, dès lors qu'elles formalisent véritablement la demande et sans que cela reste

de l'ordre de l'oral, une réponse, une instruction de leur demande pour voir comment répondre au mieux à leurs attentes.

Le dernier aspect est presque un prolongement. Vous avez évoqué les bains-douches. On ne peut pas reprocher à nos concitoyens d'avoir bon goût et de voir, comme nous tous – je pense qu'il y a à peu près l'épaisseur d'un papier à cigarette entre ce que nous pensons les uns les autres du sujet – que ce site a des qualités assez exceptionnelles et qu'il a effectivement vocation, à court ou moyen terme, à être autre chose que ce qu'il n'est aujourd'hui. Néanmoins, je refuse le terme de « confiscation », je ne peux pas le faire mien, dans la mesure où nous avons besoin de locaux pour reloger temporairement des services municipaux qui prodiguent du service à la population, le temps que nous prenions soin et que nous maintenions le bâti municipal tel qu'il est aujourd'hui. Ainsi, dès lors que nous aurons fini ces travaux, notamment au niveau de l'Hôtel de Ville, il est prévu, et nous en avons bien tous envie, de libérer ces locaux et d'y mettre un autre projet que celui de la localisation de services municipaux, un projet qui sera certainement porté par une structure tierce. Ce n'est pas la Ville qui le portera en régie, parce que nous ne pouvons pas parler du budget et venir accumuler des dépenses supplémentaires, il faut aussi que ce lieu soit en capacité de générer des recettes pour le bien de tout le monde, avec une offre qui sera certainement – je m'avance, mais rien que vous n'avez pensé vous-mêmes – autour de la restauration.

Ce n'est donc pas une confiscation, c'est juste une occupation temporaire dans le cadre du projet de maintenance de notre patrimoine bâti municipal et au service de la population.

Madame le Maire : Beaucoup de réponses ont été apportées. Pour continuer les propos de Ludovic Joyeux par rapport aux bains-douches, pour les services qui sont actuellement dans ce lieu, notamment le service Jeunesse, avec Le Quai, cela suppose évidemment d'avoir un autre lieu quelque part sur notre Collectivité pour les accueillir, ce qui nécessite encore des projets.

Si je reprends ce que vous avez dit au départ, même si c'est mon collègue qui a prononcé ce mot initialement, je ne dirais pas « poussif ». Un autre de mes collègues m'a parlé de « conditionner ». Oui, c'était tout simplement conditionné à la crise sanitaire. Ce conditionnement et cette crise économique ont fait que sur un mandat de six ans, deux années ont été autres, mais pendant ce temps, les agents et le personnel de la Commune étaient bien sûr au service et au plus près des habitants et des habitantes de Couëron, rappelez-vous cette période. Leur temps était vraiment fortement investi pour accompagner les habitants et les habitantes de Couëron, qui étaient eux-mêmes en difficulté. Heureusement que nous avons été prudents, parce qu'au regard de la situation actuelle, sans cette prudence, j'ignore si nous serions dans la même situation. Nous sommes vraiment dans une situation qui nous permet de faire aboutir un certain nombre de projets.

Si vous vous rappelez, un axe important qui avait été donné au départ, c'était justement la quotidienneté, être au plus près et accompagner le citoyen dans la quotidienneté. C'était un axe important que nous avons mis en place, et pour ce faire, de nombreuses restructurations et organisations ont été revisitées. Nous sommes donc sur un budget pour la dernière année pleine de notre mandat qui va nous permettre de faire aboutir certains projets, mais beaucoup ont déjà trouvé leur place.

Je le redis, comme j'ai pu le dire lors des vœux, nous avons mis un petit document à disposition de tous pour revoir ce qu'il s'est passé durant toutes ces années, ce que nous annonçons pour 2025. Vous l'avez resouigné, Monsieur Oulami, nous avons bien évidemment engagé 2026 et au-delà, il est vrai, mais cela prouve bien aussi que beaucoup de nos travaux demandent des études, lesquelles, même si elles ne sont pas visibles, sont toujours très demandeuses de temps. Ensuite, il y a les formalités associées pour pouvoir faire aboutir les projets.

Je le répète, ce projet est prudent, mais très volontariste pour faire aboutir l'ensemble de ce que nous cherchions à faire aboutir, et surtout respecter les engagements que nous avons pris auprès de la population.

Excusez-moi, je voulais commencer par la Gerbetière. Là aussi, petit à petit, nous y faisons des travaux. Ici, c'est plutôt sur les extérieurs avec le promontoire, qui était vraiment en grande difficulté, mais là aussi, c'est encore un autre projet pour le patrimoine. Nous sommes vraiment engagés sur la réhabilitation et la valorisation de la Tour à Plomb, c'est un projet qui va prendre beaucoup de temps, raison pour laquelle il sera difficile d'être sur l'ensemble, mais qui sait, peut-être aurons-nous la possibilité d'augmenter aussi notre réflexion, parce que les idées ne manquent pas pour cette Gerbetière.

Je vous remercie pour tous ces échanges. Chez nous, ce n'est pas le 49.3, donc je pense qu'il faut que nous votions. Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix... Non, il n'est pas d'accord.

Jean-Michel Éon : Si, je suis d'accord, mais je voudrais préciser, afin que tout le monde soit bien au fait, que nous votons à la fois le budget et les modifications d'autorisations de programme telles qu'elles sont présentées dans la délibération. Vous avez un certain nombre de délibérations qui courent depuis 2024, vous avez deux nouvelles autorisations de programme qui démarrent en 2025 : l'une concerne le bâtiment municipal de la Place des Cités avec sa restructuration et son extension ; l'autre concerne les travaux d'aménagement extérieur du Centre technique municipal.

Bien évidemment, les sommes inscrites dans la deuxième colonne pour les autorisations de programme 2024 et dans la première pour les autorisations de programme 2025 concernant le budget primitif 2025 correspondent aux sommes inscrites dans le budget primitif. Les années suivantes sont aléatoires et feront l'objet de modifications d'année en année.

En même temps, il vous est proposé d'approuver le budget primitif 2025, qui est équilibré à 30 218 936,45 euros en section de fonctionnement et à 8 144 330,74 euros en section d'investissement.

Madame le Maire, vous pouvez faire voter, merci.

Madame le Maire : Merci. Toutes les explications étant apportées, je fais un vote global.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, la proposition du rapporteur par :**

- **28 voix pour ;**
- **7 abstentions de Madame Ludivine BEN BELLAL, Monsieur Patrice BOLO, Madame Adeline BRETIN, Madame Françoise FOUBERT, Monsieur Olivier FRANC, Monsieur Farid OULAMI et Monsieur Yvan VALLEE.**

Madame le Maire : Je vous remercie, ce budget est donc adopté. Merci à vous tous et merci pour les échanges.

<b>2</b>	<b>2025-02</b>	<b>BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES - BUDGET PRIMITIF 2025 - APPROBATION</b>
----------	----------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe Pompes funèbres pour l'exercice 2025, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement. Il n'est pas prévu de crédits en investissement.

La maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est jointe à la présente délibération.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M4 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Pompes funèbres de la Ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement :**

<b>Chapitres recettes</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>Total</b>
70 – Produits des services, du domaine ou ventes diverses	16 000,00 €		16 000,00 €
013 – Atténuation de charges		31 000,00 €	31 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>

<b>Chapitres dépenses</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>Total</b>
011 - Charges à caractère général	35 314,50 €	7 085,50 €	42 400,00 €
012 – Charges de personnel	4 500,00 €		4 500,00 €
65 – Charges de gestion courante	100,00 €		100,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>39 914,50 €</b>	<b>7 085,50 €</b>	<b>47 000,00 €</b>

**Section d'investissement :**

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Eon : Je pense que nous y passerons moins de temps que pour le budget général de la Collectivité, d'autant plus que vous voyez qu'il n'y a pas d'inscriptions en section d'investissement et que la section de fonctionnement ressemble étrangement au budget des années précédentes. En effet, sur cette dernière, nous retrouvons une somme inscrite en recettes, en produits des services, et des atténuations de charges, et en dépenses, des charges à caractère général et des charges de personnel qui correspondent à un budget total de 47 000 euros.

Je vous propose donc de passer au vote, à moins que vous n'ayez des questions.

Patrice Bolo : Merci, Jean-Michel Eon. Il est toujours étonnant d'avoir un budget avec des sections d'investissement à zéro, surtout dans un contexte où le législateur en venu rappeler en 2022 certaines obligations des communes en matière de droit funéraire, en matière de dépenses et d'investissement. J'aimerais donc savoir si nous sommes bien « carrés » par rapport à ces dispositions.

Cette loi est notamment venue rappeler l'obligation de mettre à disposition des habitants des places en champ commun, mais je n'ai pas l'impression que nous sommes très fort au niveau de Couëron sur ce point. Cette loi est également venue renforcer une notion très importante, à savoir que quel que soit le nombre de sites que nous ayons sur la Commune, il n'y a qu'un seul cimetière. Cela signifie que les différents sites de notre Commune doivent être au même niveau d'entretien, au même niveau d'équipement. En termes administratif et juridique, la gestion qui nous incombe doit également être très bien mise en place, ce qui n'est pas le cas. En effet, un diagnostic a été fait en 2019 et pointait nos carences au niveau de la gestion des inhumés et des concessions. Je voulais donc savoir si vous pouviez m'apporter quelques points là-dessus.

Madame le Maire : Très bien. Je donne la parole à Ludovic Joyeux.

Ludovic Joyeux : J'ai la stratégie funéraire dans ma délégation, parmi d'autres, donc je suis fort aise que nous puissions en parler ce soir, parce que j'ai rarement beaucoup d'interlocuteurs pour évoquer ce sujet. Je vous en remercie donc, cela me fait plaisir de pouvoir en parler.

Vous parlez d'un rapport de 2019. Pouvez-vous m'apporter quelques précisions ?

Patrice Bolo : Un diagnostic.

Ludovic Joyeux : Qui a été élaboré à l'échelle de la Ville ?

Patrice Bolo : Qui a été fait à la demande de la Ville par une instance extérieure à la Ville.

Ludovic Joyeux : Je vous propose que nous en reparlions, parce que je ne connais pas ce diagnostic, et pourtant, je vous assure que j'ai malaxé la stratégie funéraire dans tous les sens depuis le début du mandat. Néanmoins, si quelque chose existe, je me ferai fort d'aller le chercher, et, le cas échéant, je pourrai éventuellement compléter mon propos.

Au niveau de la stratégie funéraire, nous sommes extrêmement vigilants sur la manière dont notre offre s'adapte à l'évolution des rites funéraires, puisque la demande exprimée aujourd'hui par les ménages, notamment les familles des défunts, évolue très rapidement sur des modalités d'accompagnement qui ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Dit autrement, il y a une part de moins en moins importante d'inhumations et de plus importante de crémations, et ces dernières amènent à une offre qui se différencie aujourd'hui, avec notamment deux offres principales que sont les cavurnes et les columbariums.

Nous avons ainsi fait évoluer la tarification pour éviter que ce champ, lequel ne connaît la crise – vous me l'accorderez – soit un champ spéculatif au niveau de la Collectivité. Nous avons là aussi mis des garde-fous afin que les réponses que nous pouvons apporter aux familles Couëronnaises soient adaptées.

Il ne vous aura pas échappé que nous avons trois sites sur le territoire de la Commune, que nous avons pris des décisions particulières, notamment au niveau de l'ossuaire. En revanche, nous n'avons désormais plus qu'un seul ossuaire, désormais mutualisé au niveau du cimetière paysager, là où nous avions précédemment des ossuaires dans les trois cimetières. Il s'agit là aussi d'accompagner l'évolution des rites dans le plus grand respect de l'intégrité des corps et des familles.

Que vous dire de plus ? Nous réfléchissons actuellement à la possibilité d'une régie municipale pour réutiliser les monuments funéraires et éviter qu'à l'échelle des ménages les plus défavorisés, le coût très important lié à ces cérémonies soit quelque chose de presque inatteignable ou insoutenable financièrement. Nous ne sommes jamais dans une perfection absolue et la réglementation évolue très vite sur la question du funéraire, mais il me semble – encore une fois, je parle sous couvert de tous ceux qui pourraient avoir accès à des rapports que je ne connais pas – que nous sommes normalement dans la conformité. Nous y veillons absolument.

À un moment donné, nous avons imaginé – c'est un élément du projet municipal que nous ne serons pas en mesure de tenir, mais parce que nous allons faire autrement et mieux – proposer une salle de recueillement laïque intercommunale, mais afin d'être en conformité avec le droit, nous ne pouvons pas avoir ce type de salle à un niveau intercommunal, la loi obligeant que ce soit à l'échelle communale. Néanmoins, au regard des équipements des communes adjacentes, c'est utilisé à environ 5 % de la capacité, raison pour laquelle ce n'est pas un investissement auquel nous allons consentir.

La conformité avec la réglementation s'impose à nous. Pour ce que j'en sais, sachant que ma coordination avec les services date d'à peine 15 jours, nous sommes dans une logique de développement de l'offre et de conformité absolue avec ce qui est développé. Nous sommes effectivement dans une logique où nous sommes très engagés – je parle sous couvert de mon collègue des Espaces verts – dans une gestion qui intègre le zéro phyto dans les cimetières, ce qui n'a pas été une mince affaire au niveau des familles et des ayants droit, certains considérant que c'était presque une offense qui leur était faite. Néanmoins, à force de communication, nous arrivons à quelque chose qui est aujourd'hui totalement bien accepté et paraît tout à fait sensé au regard des enjeux de transition écologique qui sont les nôtres.

Je pourrais ainsi vous parler à loisir et assez longtemps de la transition funéraire, du moins de la stratégie funéraire. La conformité s'impose à nous, et pour moi, nous y sommes. Nous développons même au-delà de ce qui incombe aujourd'hui aux collectivités, cela dans une posture un peu volontariste, y compris sur ce champ, qui n'est pas si investi que cela.

Madame le Maire : Merci. Je pense que Jean-Michel Éon veut compléter.

Jean-Michel Eon : Oui, très rapidement, juste pour vous dire, Monsieur Bolo, qu'effectivement, il n'y a pas d'investissements sur le budget annexe Pompes funèbres, mais vous aurez peut-être constaté qu'un certain nombre d'investissements sont faits sur les cimetières, et notamment en ce moment, avec des travaux pour conforter les conditions d'accueil des gens et les conditions de travail des agents sur le cimetière des Épinettes et du mobilier funéraire.

C'est ici très spécifique sur les opérations de pompes funèbres, mais il y a bien des opérations d'investissement qui sont faites sur les cimetières et qui sont inscrites sur le budget de la Ville.

Madame le Maire : Monsieur Bolo, avez-vous eu la réponse à votre question ?

Patrice Bolo : Pas entièrement, mais nous pourrions en reparler si vous le souhaitez.

Madame le Maire : Bien. Je vais mettre aux voix ce budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, la proposition du rapporteur par :**

- **34 voix pour ;**
- **1 abstention de Monsieur Patrice BOLO.**

Madame le Maire : Je vous remercie pour ce budget.

<b>3</b>	<b>2025-03</b>	<b>TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2025 - APPROBATION</b>
----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'État) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.

En 2025, comme annoncé à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il est proposé de stabiliser les taux de fiscalité locale, qu'il s'agisse des taxes foncières bâties et non bâties ou de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La dynamique fiscale escomptée pour 2025 s'appuiera donc exclusivement sur l'évolution légale des valeurs locatives et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements. Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre) qui s'établit pour 2025 à 1,7 %.

À Couëron, la fiscalité directe locale constitue la part la plus importante des ressources de la Ville avec 15,8 millions d'euros, soit près de 52,5 % des recettes totales. La Ville rappelle à ce titre son attachement à la préservation du lien entre l'impôt, le territoire et ses habitants, et l'importance de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales, qui est absolument primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

En conséquence, dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles par l'État au cours du premier semestre 2025, le produit fiscal attendu se décline de la manière suivante :

Estimation compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 124 282 €
Estimation taxe foncière bâti (TFPB)	11 388 143 €
Estimation taxe foncière non bâti (TFPNB)	232 128 €
Estimation taxe d'habitation sur les résidences secondaires	81 447 €
<b>TOTAL PRÉVISIONNEL IMPÔTS LOCAUX 2024</b>	<b>15 826 000 €</b>

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Impôts ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération n° 2024-115 du 16 décembre 2024 prenant acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- Approuver les taux d'imposition pour l'année 2025 sur les taxes foncières, ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, conformément au tableau ci-dessous :

	<b>Taux 2025</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	40,23 %
<b>Taxe foncière non bâti</b>	82,64 %
<b>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</b>	21,43 %

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Jean-Michel Éon va continuer.

Jean-Michel Eon : Oui, puisque ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. Nous avons donc à approuver les taux de fiscalité locale pour 2025, qui restent inchangés, comme nous nous y étions engagés. Ces taux de fiscalité sont de 40,23 % pour la taxe foncière bâti, 82,64 % pour la taxe foncière non bâti et 21,43 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Nous pouvons déplorer une fois de plus, comme j'ai eu l'occasion de le faire au DOB, le manque de lisibilité pour nos concitoyens. D'ailleurs, un certain nombre de courriers nous parviennent actuellement à la Mairie pour nous dire que les impôts locaux ont beaucoup augmenté. Ils ont effectivement augmenté parce que les bases fiscales augmentent. Un habitant nous a même dit que la taxe foncière bâti était passée de 20 à 40 %. Oui, mais ce n'est pas de notre fait, c'est parce que lorsque l'État a supprimé la taxe d'habitation, il a transféré aux communes une part de la taxe foncière qui allait jusque-là aux départements. Cela a considérablement augmenté le pourcentage de taxe foncière bâti pour les communes, mais ce n'est pas de notre fait. C'était de toute façon un impôt qui était payé, mais qui allait pour partie aux départements et pour partie aux communes, et tout vient désormais aux communes, du moins pour l'instant, tant qu'il n'y aura pas de nouvelle réforme de la fiscalité locale – nous pouvons y croire.

En conclusion, ce sont donc des taux inchangés.

Madame le Maire : Très bien. Y a-t-il des remarques particulières ? (*Non.*) Je mets donc aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

4	2025-04	<b>TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS MEUBLES NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE - MAJORATION - APPROBATION</b>
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Conformément à l'article 1407 ter du Code Général des Impôts (CGI), les communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants et présentant un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de logements peuvent instituer une majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements non affectés à l'habitation principale.

L'objectif de ce dispositif fiscal est d'inciter les propriétaires de résidences secondaires ou de logements vacants non habités à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, dans des zones présentant de sérieuses difficultés d'accès au logement.

Le taux de majoration de la taxe d'habitation, fixé initialement par le législateur à 20 %, est modulable depuis 2017 entre 5 % et 60 %. Dans la logique d'utiliser les dispositifs, notamment fiscaux, mis à sa disposition pour réguler progressivement les tensions sur le marché immobilier du territoire, la Ville a souhaité se saisir du caractère incitatif de cette mesure et a instauré, en 2023, une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 40 %.

Afin d'accentuer les effets de ce dispositif, il est proposé de faire évoluer cette majoration, à hauteur de 60 % pour l'exercice 2026.

Des dégrèvements sont néanmoins prévus en fonction de l'utilisation desdits locaux ; c'est notamment le cas pour les personnes contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale pour raisons professionnelles, ainsi que les personnes de condition modeste, installées durablement en maison de retraite ou en établissement de santé, et qui conservent la jouissance de leur ancien logement.

Le produit fiscal complémentaire attendu à partir de l'exercice 2026 par l'évolution de cette majoration s'élève à environ 18 000 euros.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général des Impôts ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Majorer de 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés ;
- Préciser que cette majoration sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : Nous avons eu l'occasion de débattre de ce point en commission. Il s'agit effectivement de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale, pour lesquels il n'y a non pas une augmentation du taux, parce que j'ai entendu parler tout à l'heure par l'un d'entre vous d'une augmentation du taux, mais une majoration de la cotisation.

Nous avons déjà délibéré en 2023 pour instaurer cette majoration à hauteur de 40 %, sachant que la loi nous permet d'aller jusqu'à 60 %. La proposition qui vous est faite ici est de majorer à hauteur de 60 %, bien évidemment par année civile, donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est à noter que cela concerne une soixantaine de logements sur la commune de Couëron. Ce n'est visiblement pas une potentialité de recettes supplémentaires importantes, c'est plutôt la volonté de voir cette soixantaine de logements, plutôt que de dormir et ne pas servir, intégrés au marché de l'immobilier, que ce soit en locatif ou à la vente, afin qu'ils reviennent dans le marché et que nous puissions éventuellement pallier le manque de logements dont nous avons parlé tout à l'heure.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes complémentaires ? (*Non ?*) Monsieur Vallée, c'est un peu une réponse lorsque nous parlions de recherche de logements, puisque c'est aussi une possibilité, certes pas en grand nombre, mais tout de même sensible.

Je mets cette délibération aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

<b>5</b>	<b>2025-05</b>	<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SUBVENTION 2025 - APPROBATION</b>
----------	----------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Dans un contexte marqué par les risques géopolitiques, l'incertitude institutionnelle nationale et la pression sur le pouvoir d'achat qui fragilisent les ménages les plus précaires, la politique de solidarité portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville vise à faire de Couëron une Ville inclusive, au service de tous ses habitants. Ainsi, les enjeux de santé et de solidarité sont majeurs, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement de plusieurs projets structurants dans le domaine de l'action sociale qui verront leur concrétisation aux services des habitants au cours de l'année 2025 :

- L'adoption du plan d'action « Bien vieillir » pour améliorer la prise en compte des besoins des seniors dans les différents domaines de leur vie quotidienne et mener des actions adaptées à leurs besoins ;
- La réactualisation du cadre des aides facultatives, afin de tenir compte des évolutions et d'articuler les aides avec les dispositifs existants. Celles-ci constituent des outils dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles. À ce titre, l'aide facultative n'est pas un absolu et a vocation à s'inscrire dans une perspective plus globale d'accompagnement (aide aux démarches, entretiens d'accès aux droits...) et d'orientation de la personne en difficulté (associations, institutions...);
- Une offre de complémentaire santé accessible aux Couëronnais, offrant de nombreuses garanties et accessible à un prix abordable, dans le cadre d'un partenariat avec un prestataire. Une aide financière est également créée à compter de 2025, afin de soutenir financièrement les plus vulnérables dans le paiement de leur cotisation à cette mutuelle et de lutter ainsi contre le non-recours aux soins.

Ainsi, la subvention 2025 versée au CCAS d'un montant de 1 100 000 euros (72 % du budget global du CCAS) permettra d'accompagner ces actions et de consolider les services déjà existants.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Attribuer une subvention de 1 100 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2025 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : Nous devons voter de façon spécifique la subvention au CCAS qui doit lui permettre de mettre en œuvre un certain nombre d'actions. J'ai eu l'occasion de les présenter tout à l'heure dans le cadre de la politique publique Solidarité, donc je ne vais pas y revenir bien longtemps.

Je rappelle simplement que cette subvention représente 72 % du budget global du CCAS, qui est lui-même très impacté par sa masse salariale. Il nous reviendra, en tant que Collectivité et gestionnaire du CCAS, de continuer à abonder les crédits, dans la mesure où le constat que nous pouvons faire aujourd'hui est que la promesse d'Emmanuel Macron de revenir au plein emploi n'est pas effective, tant s'en faut, puisque nous pouvons même craindre pour les semaines et les mois à venir. Contrairement à cela, la politique menée par le gouvernement a substitué au chômage de masse qu'Emmanuel Macron voulait éteindre la pauvreté de masse. Le constat que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est qu'avant, on était généralement dans des conditions de précarité quand on ne travaillait pas ; aujourd'hui, même si on travaille, on est quand même en situation de précarité, pour certains d'entre nous.

Dans ce contexte, les collectivités locales vont une fois de plus servir d'amortisseur pour nos concitoyens les plus vulnérables. Il y aura donc lieu de se poser la question de voir comment, au travers des actions citées, mais plus globalement au travers des actions menées dans le cadre de la solidarité par le Centre communal d'Action sociale, il y aura éventuellement lieu d'abonder le budget du CCAS.

Madame le Maire : Merci. Dans cette délibération, nous vous mettons effectivement en évidence ce qui est simplement une partie des réalisations au sein du CCAS, mais il y a eu trois actions fortes qui ont nécessité un accompagnement important, à savoir le plan d'action Bien Vieillir, l'avancée en âge de tous à un certain moment, qui a représenté un gros travail, ainsi que la réactualisation des aides facultatives dont nous avons parlé tout à l'heure, avec là aussi un travail important qui a été mené, et enfin la mutuelle, travail réalisé par le CCAS. Bien évidemment, c'est une petite partie du travail. Je parlais tout à l'heure de la quotidienneté, c'est aussi cette présence qu'il y a. En ce sens, je remercie l'ensemble des collègues qui participent à plusieurs réunions pour accompagner les décisions, qui ne sont parfois pas si simples que cela à mettre en application.

Ludovic Joyeux : Nous avons effectivement pu avoir ce débat la semaine dernière au Conseil d'administration du CCAS. Dans les grandes actions, ou du moins les actions un peu structurantes qui ont été engagées en 2025, je peux peut-être faire le lien avec l'évolution de la politique tarifaire, qui est un très beau et très important levier de cohésion sociale et de solidarité à l'échelle de notre territoire. Jean-Michel Éon en a parlé tout à l'heure lorsque nous parlions du budget, mais il me paraît important de le valoriser.

En tant qu'élément important de la problématique de santé publique, il y a effectivement cette notion de complémentaire santé mise en œuvre en 2024, mais également toute la réflexion engagée à l'échelle de la Métropole sur un contrat intercommunal de santé, lequel nous permettra de disposer à l'échelle de Couëron de leviers avec certains intervenants identifiés par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Je précise qu'à l'échelle de la Ville, nous ne faisons pas rien au titre de la santé, nous avons beaucoup d'actions d'éducation et de promotion en santé. Une coopération intercommunale autour de la santé mentale préexiste, donc constitue le socle fort de ce qui sera, au niveau local, le contrat local de santé des Couëronnais.

Madame le Maire : Merci pour ces précisions. Je mets cette délibération aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

6	2025-06	<b>DISPOSITIONS FINANCIÈRES - DEMANDES DE SUBVENTIONS</b>
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### **EXPOSÉ**

Parmi les projets prioritairement financés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) se trouvent les opérations en faveur de la transition écologique et de la rénovation énergétique. La ville de Couëron s'est saisie de cet enjeu à travers son projet de collectivité et son plan pluriannuel d'investissement.

Le budget 2025 de la ville de Couëron prévoit plusieurs investissements en faveur de la rénovation des bâtiments municipaux, parmi lesquels, la rénovation énergétique des étages et de l'aile Condorcet de l'Hôtel de Ville. La Ville souhaite demander un financement pour cette opération de travaux qui répond aux enjeux de la DSIL.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention, au titre de la DSIL 2025, pour ce projet, à hauteur de 334 380,00 euros, soit 33,86 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 987 537,40 euros HT.

#### **- Savoir Rouler à Vélo - Dispositif des Certificats d'économies d'énergie - Prise en charge**

Le déploiement du Savoir Rouler A Vélo (SRAV) dans les écoles élémentaires de la Ville est inscrit dans la feuille de route Transition écologique du projet de collectivité en lien étroit avec la feuille de route éducation et avec le Plan Vélo de la Ville adopté par le Conseil municipal du 24 juin 2024.

Ainsi, le « Savoir Rouler à Vélo » doit permettre aux élèves de 6 à 11 ans de :

- Acquérir toutes les compétences pour devenir autonome à vélo tout en observant les règles de sécurité routière ;
- Favoriser la pratique régulière d'une activité physique ;
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Les collectivités peuvent bénéficier de co-financements pour couvrir une partie des coûts. Génération Vélo est le programme de financement éligible aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

Ainsi, le dispositif permet une prise en charge à hauteur de 50 % du prix HT des interventions dans la limite des plafonds définis par Génération Vélo (1 700 euros par classe pour les 3 blocs et 1 300 euros par classe pour les blocs 2 et 3 seuls).

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser les dépôts de demandes de financement auprès de Génération Vélo pour permettre la prise en charge des frais liés au dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Vu la Charte d'engagement de la Collectivité dans le programme Génération Vélo ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025, pour le projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville - étages et aile Condorcet, pour un montant de 334 380,00 euros, soit 33,86 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 987 537,40 euros HT ;
- Autoriser les dépôts de demandes de financement auprès de Génération Vélo pour permettre la prise en charge des frais liés au dispositif « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous devons maintenant délibérer sur des demandes de subventions. Je donne la parole à Jean-Michel Éon, puis d'autres collègues pourront présenter les dossiers.

Jean-Michel Eon : Les dossiers spécifiques seront présentés par Sylvie Pelloquin pour ce qui concerne la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et par Ludovic Joyeux pour ce qui concerne le savoir rouler, mais en introduction de cette délibération, je voulais dire l'inquiétude qui est la nôtre, dans le prolongement du propos que je tiens depuis deux heures.

Comme vous le savez, nous allons chercher les subventions dès que c'est possible, que ce soit auprès de l'Etat ou de nos partenaires des autres collectivités, même si c'est de plus en plus compliqué pour certaines d'entre elles.

La première subvention est une dotation de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025. Malheureusement, force est de constater que pour ce budget 2025, de ce que nous en connaissons aujourd'hui, cette dotation de soutien à l'investissement local, tout comme le Fonds vert, risque d'être rognée, donc les demandes de subventions auront, semble-t-il, de plus en plus de difficultés à aboutir auprès des services de l'État, ce qui ne nous empêche pas de déposer des dossiers tout de même.

Sylvie Pelloquin : Une part importante de la dotation de soutien à l'investissement local est effectivement mobilisée pour financer des projets inscrits dans les contrats de relance et de transition écologique en faveur des centralités.

Le budget 2025 de la ville de Couëron prévoit plusieurs investissements en faveur de la rénovation des bâtiments communaux, parmi lesquels la rénovation énergétique du deuxième étage de l'Hôtel de Ville, de l'aile Est et de la salle Condorcet. Ces travaux permettront une amélioration thermique au niveau des combles de l'Hôtel de Ville afin de pouvoir utiliser cet espace dans de bonnes conditions tout au long de l'année.

Le réaménagement de l'aile Est permettra de réaliser le sol de la salle Condorcet, lié au plafond du rez-de-chaussée, notamment pour améliorer l'isolation acoustique du plancher et les conditions de travail des agents situés dans les bureaux en bas. Les bureaux du rez-de-chaussée feront également l'objet

d'une réhabilitation concernant l'obligation du respect des normes pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) pour l'accueil du public au service Urbanisme et Foncier.

Au travers de son projet de collectivité et de son plan pluriannuel d'investissement, la ville de Couëron souhaite ainsi demander un financement pour cette opération de travaux, qui répond aux enjeux de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour ce projet, à hauteur de 334 380 euros.

Ludovic Joyeux : Pour la deuxième partie de cette délibération, nous nous inscrivons dans le cadre du Plan Vélo et de cet acronyme un peu barbare qu'est le Savoir Rouler À Vélo (SRAV), qui a vocation à rendre possible des interventions en milieu scolaire pour permettre à nos jeunes scolarisés dans les écoles publiques élémentaires couëronnaises de bénéficier d'un accompagnement pour savoir circuler à vélo sur la chaussée.

Cette volonté très fortement affirmée dans le Plan Vélo communal, que mon collègue Pierre Camus-Lutz avait pu présenter lors d'une séance du Conseil Municipal, peut faire l'objet de cofinancement au titre d'un dispositif appelé Génération Vélo, qui est éligible aux certificats d'économies d'énergie.

En la circonstance, dans le même principe que pour ce que ma collègue Sylvie vous a présenté, nous sommes dans une recherche de cofinancement. Il vous est donc proposé de valider cette possibilité.

Madame le Maire : Merci, chers collègues, pour les présentations. Je mets donc cette délibération aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

<b>7</b>	<b>2025-07</b>	<b>OGEC - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024-2025 - MODALITÉS DE VERSEMENT - APPROBATION</b>
----------	----------------	---

Rapporteur : Clotilde Rougeot

### **EXPOSÉ**

L'article L.442-5 du Code de l'Éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'État. Il appartient donc à la ville de Couëron de verser à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la Commune, et d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la Commune de l'année précédente (intégrant notamment les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques, l'entretien des locaux lié à l'enseignement, les charges de personnel notamment des ATSEM...).

L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2024-2025 :

- 139 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron ;
- 210 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron.

Le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune pour l'année scolaire 2023-2024 est donc évalué à :

- 1 352,35 euros pour un élève de l'école maternelle ;
- 467,20 euros pour un élève de l'école élémentaire.

Par conséquent, le montant de la participation pour 2024-2025 à l'OGEC de l'école Saint-Symphorien de Couëron s'élève à 286 088,65 euros. Cette participation sera versée en deux fois :

- 60 % en février 2025, soit 171 653,19 euros ;
- 40 % en juin 2025, soit 114 435,46 euros.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L.442-5 du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération du 9 mai 1979 relative au contrat d'association avec l'école élémentaire Saint-Symphorien ;

Vu la délibération du 26 septembre 1994 relative au contrat d'association avec l'école maternelle Saint-Symphorien ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la participation financière de 286 089,44 euros attribuée à l'OGEC de l'école Saint-Symphorien de Couëron, pour l'année scolaire 2024-2025, sur la base d'un montant de :
  - o 1 352,35 euros pour un élève de l'école maternelle ;
  - o 467,20 euros pour un élève de l'école élémentaire.
  
- Fixer les modalités de versement comme suit :
  - o 171 653,19 euros en février 2025 ;
  - o 114 435,46 euros en juin 2025.
  
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif ;
  
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Une autre participation financière est proposée, dont nous allons voir les modalités de versement. Il s'agit d'une participation en direction de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC).

Clotilde Rougeot : C'est une délibération que nous avons l'habitude d'avoir à cette période. Je vais peut-être rappeler que le montant de la participation financière est calculé sur la base des dépenses pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de la Ville sur l'année précédente, donc sur l'année scolaire 2023/2024. Cette année, le montant est de 1 352,35 euros pour un élève scolarisé en maternelle et de 467,20 euros pour un élève scolarisé en élémentaire.

Il est à noter que nous avons 139 élèves couëronnais scolarisés à l'école privée Saint-Symphorien et 210 élèves élémentaires couëronnais, ce qui amène à une participation totale d'un peu plus de 286 000 euros versée en deux fois : 60 % en février et 40 % en juin.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Pierre Camus-Lutz : Madame le Maire, chers collègues, contrairement à l'année dernière, nous n'avons malheureusement pas, pour illustrer cette prise de parole, l'exemple d'une ministre de l'Éducation nationale qui permet d'incarner la substance de pourquoi nous continuons à nous abstenir sur cette thématique. Certes, la loi nous oblige, en tant que Collectivité, à financer les écoles privées sous contrat de notre territoire, mais en permettant à l'école privée sous contrat d'être considérée comme faisant partie du système éducatif et républicain au même titre que l'école publique, le libre choix cache en réalité – vous le savez, nous le savons – une mise en concurrence déloyale de deux systèmes aux objectifs totalement distincts : celui de reproduire ou de subvertir les inégalités sociales de départ.

Une concurrence déloyale, car l'attrait de l'enseignement privé repose en grande partie sur les conditions dégradées de l'enseignement public provoquées par la baisse des dépenses, qui, si nous en croyons les derniers débats sur le vote du budget 2025, vont encore baisser de presque 225 millions d'euros, sans parler de l'enveloppe de soutien aux rythmes scolaires aujourd'hui remise en question et qui était tout de même aux alentours de 41 millions d'euros pour l'année 2022/2023.

Depuis 15 ans, les dépenses de l'Etat pour l'Education sont passées de 7,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) à presque 6 %, au moment où l'éducation privée reste financée à trois quarts par de l'argent public. Seule l'école publique se donne pour mission d'accueillir tous les élèves, sans condition de moyens, sur l'ensemble du territoire, afin qu'ils bénéficient d'un enseignement commun. Aussi, cet

enseignement public doit être une richesse collective et non pas une voie de relégation. C'est pour cela qu'il est urgent de changer de politique au niveau national afin de redonner à l'école publique les moyens de respecter ses promesses envers les élèves tout en libérant les collectivités de l'obligation de paver la voie au séparatisme social.

Et en ce sens, j'aimerais reprendre une contribution du Syndicat National des Enseignants de Second degré - Fédération Syndicale Unitaire (SNES-FSU) de l'année dernière, qui démontre, sur la base statistique issue du ministère de l'Éducation nationale, comment les établissements privés se défont des obligations en termes d'inclusivité. Plus exactement, cette enquête montre que la quasi-totalité des dispositifs bénéficiant aux élèves en situation de handicap est aujourd'hui assurée par le public. Heureusement que le public est là.

Si je reprends les mots de conclusion de cette étude, nous pouvons dire, et nous nous associons au SNES-FSU, que le secteur privé n'œuvre pas à rendre la société plus inclusive. Ses élèves demeurent dans un entre-soi qui n'est pas représentatif. De ce fait, nous maintenons que l'argent public devrait préférentiellement financer le seul et véritable enseignement public.

Aussi, comme les années précédentes et comme chaque année, le groupe communiste et républicain reconnaît le caractère obligatoire du financement, donc s'abstiendra lors de ce vote. Néanmoins, nous souhaitons réaffirmer une fois encore que si la liberté d'éducation est fondamentale, il n'appartient pas aux collectivités de participer financièrement aux stratégies de reproduction sociale.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci, Pierre. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Non.*) Je mets donc aux voix cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, la proposition du rapporteur par :**

- **25 voix pour ;**
- **10 abstentions de Monsieur Guy BERNARD-DAGA, Monsieur Pierre CAMUS-LUTZ, Madame Odile DENIAUD, Madame Françoise FOUBERT, Madame Sandrine GOURDON, Madame Dolorès LOBO, Madame Jacqueline MENARD-BYRNE, Monsieur Farid OULAMI, Monsieur Julien PELTAIS, Monsieur Julien ROUSSEAU.**

8	2025-08	<b>FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS COUËRONNAIS SCOLARISÉS AU SEIN DES ÉCOLES DIWAN DE NANTES ET DE SAINT-HERBLAIN - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024/2025 - MODALITÉS DE VERSEMENT - APPROBATION</b>
---	---------	--

Rapporteur : Clotilde Rougeot

### **EXPOSÉ**

La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion est venue modifier l'article L.442-5-1 du Code de l'Éducation relatif à la participation des communes de résidence (si elles ne disposent pas d'école bilingue) aux frais de scolarité des élèves dans un établissement privé du premier degré sous contrat d'association proposant un enseignement bilingue sur la commune d'accueil. Dès lors, le versement d'une contribution des collectivités revêt un caractère obligatoire.

L'article L.442-5-1 du Code de l'Éducation précise les modalités de calcul de la contribution comme suit : « Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques. ». En d'autres termes, la participation de la commune de résidence pour chaque élève scolarisé à l'école Diwan est égale, soit au coût moyen d'un élève du public de la commune d'accueil (Nantes/Saint-Herblain), soit à celui de la commune de résidence (Couëron), en retenant le moins élevé des deux.

L'école Diwan de Nantes et l'école Diwan de Saint-Herblain ont conclu chacune un contrat d'association avec l'État.

Les associations gestionnaires des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain ont exprimé auprès de la ville de Couëron une demande de contribution au titre des enfants couëronnais scolarisés au sein de leurs établissements respectifs pour l'année scolaire 2024-2025 :

- École Diwan de Nantes : sept enfants couëronnais concernés, dont quatre enfants scolarisés en maternelle ;
- École Diwan de Saint-Herblain : quatre enfants couëronnais concernés, dont deux enfants scolarisés en maternelle.

La ville de Couëron ne scolarisant pas d'enfant en TPS (première scolarisation) sur son territoire, elle retient uniquement le nombre d'élèves de la PS au CM2 pour le calcul de sa contribution à la scolarisation des enfants au sein des écoles Diwan.

Au regard des charges de fonctionnement des écoles publiques de la ville de Couëron et des villes de Nantes et de Saint-Herblain, il appartient à la ville de Couëron de verser à l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) et l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) une participation financière sur les bases suivantes :

- École Diwan de Nantes :
  - Application du forfait maternel de Couëron : 1 352,35 euros par élève ;
  - Application du forfait élémentaire de Couëron : 467,20 euros par élève.
- École Diwan de Saint-Herblain :
  - Application du forfait maternel de Couëron : 1 352,35 euros par élève ;
  - Application du forfait élémentaire de Couëron : 467,20 euros par élève.

Par conséquent, le montant de la participation totale pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève pour :

- L'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) à 6 811 euros ;
- L'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) à 3 639,10 euros.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Valoriser, pour l'année scolaire 2024-2025, la participation financière attribuée sur la base de :
  - o Pour l'école Diwan de Nantes :
    - Le forfait maternel de la ville de Couëron : 1 352,35 euros par élève ;
    - Le forfait élémentaire de la ville de Couëron : 467,20 euros par élève.Soit au total : 6 811 euros.
  - o Pour l'école Diwan de Saint-Herblain :
    - Le forfait maternel de la ville de Saint-Herblain : 1 352,35 euros par élève ;
    - Le forfait élémentaire de la ville de Couëron : 467,20 euros par élève.Soit au total : 3 639,10 euros.
- Procéder à ces versements de manière annuelle et en une seule fois ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Clotilde Rougeot : Il s'agit là aussi d'une délibération que nous avons l'habitude de passer à cette période depuis trois ans. Je vais peut-être rappeler que pour déterminer le montant des frais de scolarité des enfants couëronnais scolarisés dans les écoles Diwan de Nantes et Saint-Herblain, nous prenons en compte le montant des frais de scolarisation sur la ville d'habitation et de la ville de scolarisation, puis nous retenons le montant le moins élevé.

Ainsi, pour l'année scolaire 2024/2025, nous sommes sur les mêmes montants que sur la délibération précédente, à savoir 1 352,35 euros pour les enfants scolarisés en maternelle et 467,20 euros pour les enfants scolarisés en élémentaire.

Je précise que pour l'école Diwan à Nantes, nous avons quatre élèves scolarisés en maternelle et trois en élémentaire ; pour l'école Diwan de Saint-Herblain, nous avons deux élèves scolarisés en élémentaire et deux élèves en maternelle. La Ville va donc verser 6 811 euros à l'école Diwan de Nantes et 3 639,10 euros à l'école Diwan de Saint-Herblain, montants qui seront versés en une seule fois.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Pierre Camus-Lutz : Très rapidement, et simplement par effet de cohérence avec l'intervention précédente, le groupe communiste et républicain s'abstiendra également sur cette délibération.

Madame le Maire : Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Françoise Foubert : Contrairement aux votes précédents, sur lesquels Farid Oulami et moi-même nous nous sommes abstenus, nous voterons cette délibération, car la Commune n'offre pas d'enseignement bilingue en école publique, enseignement bilingue que nous encourageons. Merci.

Madame le Maire : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, la proposition du rapporteur par :**

- **27 voix pour ;**
- **8 abstentions de Monsieur Guy BERNARD-DAGA, Monsieur Pierre CAMUS-LUTZ, Madame Odile DENIAUD, Madame Sandrine GOURDON, Madame Dolorès LOBO, Madame Jacqueline MENARD-BYRNE, Monsieur Julien PELTAIS, Monsieur Julien ROUSSEAU.**

9	2025-09	<b>PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR UN ENFANT SCOLARISÉ HORS DE SA COMMUNE DE RÉSIDENCE - APPROBATION</b>
---	---------	--

Rapporteur : Clotilde Rougeot

### **EXPOSÉ**

La scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre commune d'accueil et commune de résidence.

L'article L.212-8 du Code de l'Éducation pose les modalités de répartition des dépenses entre la commune de résidence d'un élève et la commune de scolarisation. Ces modalités reposent essentiellement sur l'accord entre les collectivités.

Jusqu'en 2024, la Ville appliquait le coût moyen des élèves déterminé et actualisé chaque année par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN). Les Villes adhérentes à l'AURAN appliquaient le même montant, facilitant ainsi la réciprocité.

L'AURAN ayant informé les Collectivités qu'elle n'actualiserait plus le coût moyen par élève, il est proposé d'appliquer le mode de calcul suivant pour l'année 2025 (référence année scolaire 2024/2025) :

- Le dernier coût actualisé par l'AURAN pour l'année scolaire 2023-2024 en juillet 2024 (495 euros pour un élève en maternelle et 350 euros pour un élève en élémentaire), indexé sur le taux d'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac du mois de janvier (données publiées par l'INSEE) et arrondi à l'unité ;
- Retenir, pour les années suivantes, que le coût de l'année N-1 sera indexé sur le taux d'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac du mois de janvier (données publiées par l'INSEE) et arrondi à l'unité.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L.212-8 du Code de l'Éducation ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Appliquer pour l'année 2025 le mode de calcul suivant pour la participation aux frais de scolarité pour un enfant résidant hors de Couëron : le dernier coût actualisé par l'AURAN en juillet 2024 (495 euros pour un élève en maternelle et 350 euros pour un élève en élémentaire), indexé sur le taux d'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac du mois (données publiées par l'INSEE en janvier chaque année) et arrondi à l'unité ;
- Retenir pour les années suivantes, le mode de calcul suivant : le coût de l'année N-1 indexé sur le taux d'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac, publié par l'INSEE en janvier chaque année, arrondi à l'unité ;

- Inscrire chaque année les crédits nécessaires au Budget Primitif ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Il s'agit d'une autre délibération sur la participation des frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence.

Clotilde Rougeot : Lorsqu'un enfant est scolarisé dans une autre ville que sa ville de résidence, cette dernière est invitée à participer aux frais de scolarité. Pour les villes adhérentes à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN), le montant était jusque-là déterminé par cette même agence, mais ils nous ont indiqué cette année qu'ils n'actualiseraient pas le montant. Aussi, pour l'année scolaire 2024/2025, nous proposons que le montant soit indexé sur le taux d'évaluation annuelle de l'indice des prix à la consommation. Pour rappel, en 2024, le montant de participation pour un élève en maternelle était de 495 euros et de 350 euros pour un élève scolarisé en élémentaire.

Nous en profitons également pour proposer que pour les années suivantes, nous prenions le montant N-1 et qu'il soit lui aussi indexé sur le taux d'évaluation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

Par ailleurs, je rappelle que toutes les villes ne jouent pas le jeu et ne participent pas aux frais de scolarisation des enfants de leur commune.

Madame le Maire : Merci. Nous sommes donc sur ce mode de calcul, lequel sera effectué selon le nombre d'enfants que nous aurons. C'est la façon dont nous allons calculer systématiquement notre participation si un enfant est scolarisé dans une autre commune.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (*Non.*) Je mets donc aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

10	2025-10	<b>PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE - APPROBATION</b>
----	---------	---

Rapporteur : Olivier Scotto

### **EXPOSÉ**

L'aménagement et l'entretien des espaces publics constituent un élément déterminant de la qualité de Ville et donc de la qualité de vie ressentie par les habitants. Les mobilités et les espaces verts sont deux des domaines pour lesquels les aspirations des citoyens ont connu des évolutions majeures au cours des dernières décennies. La présence de végétaux et d'espaces verts en zone urbaine, l'accès à des parcs ou zones naturelles et la protection de la biodiversité sont autant de demandes qui se sont fortement développées. Ces souhaits se sont traduits concrètement.

En 2026, la Commune aura ainsi en charge l'entretien de 120 hectares (ha) d'espaces verts ou naturels (en régie ou *via* des prestations de service), dont 82 hectares d'espaces verts urbains. Cela représente une augmentation de plus de 85 % en 10 ans, notamment liée à l'aménagement de nouveaux quartiers (Marais et Métairie).

Des changements de pratiques se sont opérés, liés à l'arrêt progressif de l'utilisation des produits phytosanitaires, ainsi qu'à l'intégration de surfaces moins horticoles, voire naturelles. Le contexte environnemental actuel et à venir (changements climatiques, effondrement de la biodiversité...) et les nouvelles attentes des habitants ont nécessité de faire évoluer les pratiques d'entretien et d'aménagement vers une meilleure prise en compte de ces paramètres.

Face à ces évolutions multiples, la Ville a fait le choix de prendre le temps de la réflexion pour construire un nouveau plan de gestion des espaces verts. Il doit ainsi être le reflet de l'identité de Couëron : territoire d'eau très marqué (Loire, lac, marais, zones humides, cours d'eau), un patrimoine agricole caractérisé par un paysager bocager et d'élevage, un héritage industriel à préserver et à valoriser. Pour ce faire, ses objectifs sont de :

- Mieux connaître le patrimoine et ses modes de gestion ;
- Anticiper les évolutions à venir ;
- Améliorer les services rendus ;
- Apporter une cohérence de gestion sur l'ensemble du territoire ;
- Intégrer les aspects de biodiversité dans les modes de gestion ;
- Mettre en place une gestion efficiente des espaces au regard des attentes des usagers et des élus.

La gestion est dite différenciée, car elle permet d'adapter la gestion des espaces verts à leurs usages, leur fréquentation, l'aspect souhaité, leur intérêt environnemental... Elle permet ainsi de gérer de manière efficiente les espaces verts, tout en préservant leur appropriation par les usagers et la biodiversité de chaque site.

Les 120 hectares d'espaces verts et naturels de gestion communale ont été découpés par sites, puis répartis dans quatre ambiances de gestion correspondant à quatre modes de gestion.

Ambiance	Définition	Sites	Caractéristiques
Jardinée (code 1)	Entretien très soigné et régulier, végétaux de couleur vive, mise en scène esthétique toute l'année	Entrées de cimetières, Bains-douches, Place Mayer, Monument aux morts, Grandes entrées de Ville	Tonte 1x/sem Fleurissement horticole majoritaire, pour partie saisonnier Arrosage Taille des haies 2x/an, 1m20 Flore spontanée peu tolérée
Paysagère (code 2)	Paysage structuré, entretien soigné, aménagement et gestion en cohérence avec les usages importants des espaces	Accompagnement de bâtiments publics, Cours d'école, Voiries principales	Tonte 1x/2sem Fleurissement horticole et endémique pas d'annuelles Taille des haies 1x/an, 1m20 Flore spontanée tolérée
Champêtre (code 3)	Végétaux plus libres et naturels, gestion douce en respect avec la végétation spontanée, entretien sécuritaire et centré sur les usages ponctuels	Parcs, Lotissements, Voiries secondaires, Zones d'activité	Tonte des chemins, voiries et bords d'habitations 1x/2sem Fauche ou broyage 1 à 2x/an Haies en port libre Flore spontanée favorisée
Naturelle (code 4)	Espaces naturels ou en gestion naturelle, l'entretien « invisible », de sécurité, préservation de la biodiversité	Lac de Beaulieu, Coulée du Drillet, Chemins ruraux, Bassins d'orage	Régit par les enjeux biodiversité Entretien à minima : gestion des espaces et sécurité

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, chaque site fait l'objet d'un descriptif précis de son patrimoine et de ses typicités. Ainsi, certaines adaptations ponctuelles du cahier d'entretien permettent de respecter des contextes environnementaux ou d'usages spécifiques comme par exemple : fauche tardive en code 2, tonte régulière d'une zone de regroupement en lotissement en code 3...

En complément et pour répondre à des enjeux communs à l'ensemble des ambiances, des fiches techniques seront déployées sur les thématiques suivantes dont les prescriptions s'appliquent à l'ensemble des sites quelle que soit leur ambiance :

- Gestion des zones humides ;
- Gestion des arbres ;
- Gestion des sites sportifs ;
- Gestion de l'herbe ;
- Flore spontanée dans les espaces ;
- Gestion des chemins pédestres ;
- Gestion des haies ;
- Gestion des bosquets et boisements.

55 % des surfaces d'espaces verts respectent déjà ou peuvent respecter rapidement les préconisations techniques du plan de gestion, mais pour les 45 % restant, des adaptations seront à réaliser. La mise en œuvre du plan de gestion se veut donc progressive.

De plus, le plan de gestion différenciée est un outil évolutif. Le cadre général défini restera inchangé, mais sa mise en œuvre devra nécessairement prendre en considération :

- Des expérimentations de nouvelles pratiques et le droit à l'erreur ;

- Les retours des usagers et habitants pour une adaptation des modes de gestion ou de la communication pour une meilleure appropriation des changements ;
- Les évolutions dans les usages ou les connaissances naturalistes des différents sites ;
- Les nouveaux espaces en gestion ;
- Les moyens dont disposera le service pour mettre en œuvre le plan de gestion.

Des évaluations régulières de la démarche seront donc nécessaires pour ajuster le plan de gestion. Les cahiers des charges, la cartographie et les fiches techniques pourront donc être amenés à évoluer.

Enfin, la réussite du plan de gestion différenciée réside dans un plan de communication adapté :

- À destination des agents du service et de la Collectivité pour s'assurer de leur bonne connaissance du sujet et de sa mise en œuvre ;
- À destination de la population pour permettre une bonne appropriation de la démarche et de ses objectifs, ainsi qu'une amélioration des connaissances sur les espaces verts, sur les activités des jardiniers et sur la biodiversité.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 22 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver le plan de gestion différenciée des espaces verts de la Ville ainsi que sa mise en œuvre progressive ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous allons maintenant aborder un autre sujet, qui fait beaucoup parler.

Olivier Scotto : Et qui va plaire à Yvan, puisque je vais enfin pouvoir lui répondre.

Madame le Maire : Olivier Scotto va donc nous présenter ce plan de gestion différenciée des espaces verts de la Ville.

Olivier Scotto : L'aménagement et l'entretien des espaces publics constituent des éléments très importants du cadre de vie et de la qualité de vie pour les habitants. Sur ces dernières décennies, il y a eu une évolution très marquée des attentes des citoyens sur ce que pouvait être l'espace urbain. Ainsi, les mobilités et les espaces verts ont vu croître un intérêt très important.

La présence de végétaux, la présence d'espaces verts en zone urbaine, des liaisons entre les parcs naturels, les zones naturelles à l'extérieur et les zones urbaines très centralisées sont recherchées, tout comme la protection de la biodiversité. Ce sont autant de demandes qui nous amènent à retravailler un plan de gestion différenciée.

Depuis 2010, la Ville a commencé à réfléchir à ce plan de gestion différenciée, puisque nous avons arrêté les produits phytosanitaires sur la Commune, à l'exception des cimetières et des sites sportifs, sur lesquels nous avons arrêté ces produits en 2021. Cela a demandé beaucoup de travail auprès des habitants pour expliquer la démarche. Nous avons eu beaucoup de retours, notamment sur les cimetières : 10 ans que nous entretenons plus ces lieux, alors que l'objectif était bien de retrouver un nouveau paysage dans ces espaces et de les rendre peut-être plus actuels. Si nous comparons les cimetières urbains et le cimetière paysager, nous sommes sur deux modes, deux espaces complètement différents et deux gestions complètement différentes. Nous avons donc cherché à unifier ces méthodes, ces gestions et ces aménagements.

Ainsi, à partir de 2023, nous avons commencé à élaborer un vrai plan de gestion différenciée bien décrit, puisque c'était des pratiques que nous mettions en place, mais un peu en fonction des projets que nous devons traiter. L'idée était donc vraiment d'avoir un vrai plan de gestion différenciée écrit et qui pouvait être suivi de façon cohérente à travers toute la Commune.

Cette élaboration a été faite de façon tripartite entre les services, les agents et les élus. Nous avons travaillé sur des groupes de travail en commun de façon à bien prendre en considération la capacité à faire des agents, l'intérêt à travailler sur tel ou tel espace et de telle ou telle façon sur cet espace, mais également les attentes que nous avons en tant qu'élus de l'image que nous souhaitons apporter à la Ville et aux espaces travaillés.

Pour mémoire, la Commune a en charge 120 hectares d'espaces verts, dont 82 hectares situés en zone d'espaces verts urbains, en zone urbaine, avec une augmentation de 85 % d'espaces à gérer en 10 ans, principalement du fait des nouveaux quartiers.

Il est à noter que les 120 hectares sont gérés par les Espaces verts, cela ne correspond pas aux hectares d'espaces verts sur l'ensemble de la Commune.

Les changements de pratiques ont été faits de façon progressive et ont nécessité la mise en place de ces nouvelles pratiques par le paillage et la réduction de l'arrosage, notamment au niveau des ronds-points. Ainsi, dès que nous refaisons un rond-point, nous travaillons sur la capacité et la possibilité de supprimer ou non ces arrosages en amenant de nouveaux végétaux, de nouvelles espèces. Nous avons également mis en place des éco pâturages et des fleurissements par des plantes vivaces.

Tout cela a permis de construire un nouveau plan de gestion en lien avec l'identité de Couëron, qui est un territoire d'eau, puisque nous avons la Loire d'un côté, des marais sur l'Est et l'Ouest avec les marais Audubon et les marais de la Pâtissière, le lac de Beaulieu au Nord et une zone de marais également. Couëron est donc véritablement un territoire d'eau et encadré d'eau, ce que nous n'avons pas oublié dans ce plan de gestion différenciée, qui va probablement permettre également d'assainir toutes ces eaux qui nous entourent.

Ainsi, les autres objectifs de ce plan de gestion différenciée sont les suivants :

- Mieux connaître le patrimoine, qu'il soit bocager, paysager, d'élevage ou industriel ;
- Anticiper les évolutions à venir ;
- Améliorer les services rendus ;
- Apporter une cohérence de gestion sur l'ensemble du territoire ;
- Intégrer les aspects de biodiversité dans le mode de gestion, puisque nous étions auparavant tout phyto ;
- Mettre en place une gestion efficiente des espaces au regard des attentes des usagers et des élus.

Qu'est-ce qu'une gestion différenciée ? La gestion est dite différenciée tout simplement parce qu'elle permet d'apporter une cohérence et une gestion en fonction des usages attendus par chacun des espaces. Finalement, tous les espaces verts de la Commune ne vont pas être utilisés et ne vont pas avoir les mêmes attentes des usagers. Ainsi, un chemin devra être entretenu davantage qu'une zone enherbée ou que personne n'utilise et qui peut justement amener un surplus de biodiversité et un paysage nouveau sur la Commune.

Ce plan prend donc en considération tous ces éléments et vient mettre en place quatre ambiances distinctes avec quatre modes de gestion différents, à savoir une gestion jardinée, paysagère, champêtre ou naturelle.

La gestion jardinée représente environ 2 % des espaces verts. Elle va permettre un entretien très soigné et régulier, des végétaux de couleurs vives, une mise en scène esthétique qui va être recherchée toute l'année. Nous parlons ici des entrées de cimetière, des espaces autour des bains-douches, des monuments aux morts, des grandes entrées de Ville.

L'ambiance paysagère, qui représente 26 % des espaces verts, va permettre un paysage plus structuré, un entretien soigné, des aménagements et une gestion en cohérence avec les usages importants des usagers. Nous parlons ici d'accompagnement de bâtiments publics, de cours d'école, de voiries principales, des quais.

L'ambiance champêtre représente 55 % des espaces verts. La végétation sera plus libre et va progressivement nous amener vers une zone naturelle, une gestion douce, un respect de la végétation et un entretien qui va être principalement sécuritaire et centré sur des usages ponctuels. Nous parlons ici des lotissements, des voiries secondaires, des zones d'activités, des parcs.

Enfin, sur l'ambiance naturelle, nous avons une gestion quasiment invisible. Nous allons intervenir sur la sécurisation d'un cheminement, nous allons principalement chercher à préserver la biodiversité. Nous parlons ici de sites comme le lac de Beaulieu, la coulée du Drillet, ainsi que tous les chemins ruraux qui quadrillent nos espaces naturels et agricoles.

La mise en place de ce plan sera effective dès cette année. Nous avons mis en place des fiches pour les agents afin de leur permettre une gestion efficace de chacun des sites et de reporter toutes les adaptations nécessaires sur chacun des sites. Ces fiches seront également mises à disposition pour partie sur des plaquettes explicatives sur le site de la Ville. Ces différents espaces qui vont être créés pourront bien sûr évoluer au fur et à mesure des usages et des besoins de chacun et de chacune, qui pourront venir en faire part. Les fameuses plaquettes explicatives seront également présentées lors des Matinales de façon à répondre à toutes les questions qui pourront être posées.

Madame le Maire : Merci, Olivier, pour cette présentation. Je vais demander à Michel Lucas de compléter.

Olivier Scotto : Je rajoute qu'au niveau des effectifs, cela a bien évidemment été réfléchi à effectif équivalent. Nous en avons débattu lors des groupes de travail que nous avons pu avoir entre les services, les élus et les agents.

Madame le Maire : Nous avons également demandé à une personne extérieure, une chargée de mission, d'accompagner ce travail, parce que c'est un travail qui a été mené sur un temps assez long, avec un gros travail de concertation.

Olivier Scotto : Et qui va encore nous accompagner quelque temps pour la mise en place et pour voir s'il est nécessaire de faire une évolution.

Madame le Maire : Michel va nous en parler au niveau de Nantes Métropole.

Michel Lucas : Notre Ville rentre tout de même dans le cadre d'une Ville de transition et prend une part très identifiée du changement climatique de par ses actions dans notre projet politique, comme nous le verrons par ailleurs au titre de six axes que nous avons établis et qui nous permettent d'identifier clairement la trajectoire que nous prenons pour la ville de Couëron.

Comme vous le savez, nous nous sommes engagés dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) avec le label Territoire Bio Engagé avec la restauration scolaire. Cela implique l'ensemble de nos services en transversalité, même si nous parlons de gestion différenciée. Cela participe à la stratégie politique que nous voulons pour ces espaces.

Deuxièmement, nous avons eu une réunion sur le sujet la semaine dernière, il s'agit du PEAN pour conforter l'agriculture, la production, etc., puisque c'est effectivement de la fourche à la fourchette, des choses importantes et qui rentrent dans toute cette stratégie d'un territoire engagé.

C'est également en lien avec les espaces naturels, qui sont aussi dans cet espace foncier, ce qui permet de dire, comme tu l'as rappelé, Olivier, qu'il s'agit d'un territoire de nature et d'eau. C'est effectivement quelque chose d'important.

C'est également un projet que nous avons en collaboration avec Nantes Métropole, puisque nous devons avoir un prolongement, nous ne sommes pas seuls par rapport à cela. Il s'agit notamment de la désimperméabilisation d'un certain nombre d'espaces de voirie, la création d'îlots de fraîcheur, des fauches tardives sur nos fossés. Nous avons tendance à l'oublier parce que nous le faisons depuis des années, mais cela participe aussi à cette biodiversité que nous souhaitons conserver dans notre territoire.

Comme tu l'as rappelé, nous avons arrêté le zéro phyto, donc il a fallu avoir des pratiques différentes. Nous retrouvons aujourd'hui nos trottoirs avec de l'herbe, il faut l'accepter et le faire passer à nos citoyens. C'est peut-être un juste retour des choses que de nettoyer dans le prolongement des habitations.

Nous avons mis en place l'opération « Ma Rue en Fleurs », qui peut également permettre d'avoir des espaces dans le prolongement de ce que peuvent faire les Espaces verts, une traduction de chaque citoyen.

Nous sommes actuellement dans l'élaboration de la Charte de l'Arbre, puisque ce sera le prochain sujet. Nous avons encore l'Atlas de Biodiversité, qui nous permet de bien connaître notre territoire, de savoir que l'engagement que nous portons sur l'ensemble de l'espace et le choix que nous faisons sont aussi importants.

Par rapport à ce qui a été fait sur le plan de gestion différenciée des espaces verts, je remercie Olivier pour sa présentation, parce que c'est un élément important de nos stratégies. Nous ne sommes pas partis de rien. En 2010, lorsque nous sommes arrivés à zéro phyto dans tous nos espaces verts, nous faisons peut-être de la gestion différenciée, mais pas complètement quantifiée et numérisée pour permettre à nos agents d'avoir cette trajectoire.

À ce titre, je souhaite remercier le travail qui a été fait avec Olivier et d'autres collègues pour mieux connaître le métier des agents de la Collectivité. Nous pouvons nous en féliciter, parce que nous ne pourrions rien si les agents de notre Collectivité ne suivent pas cette trajectoire dans leurs comportements au quotidien. Il fallait convaincre, parce que les jardiniers ont connu ce qui se faisait par rapport au phyto, avec la simplicité des choses, donc il a fallu se réinventer. Pour ce faire, il faut effectivement passer par des agents qui se réinventent eux-mêmes et réinventer leur métier. Cela répond également à une question soulevée tout à l'heure, c'est-à-dire que se réinventer, c'est faire les choses un peu différemment.

Je tiens fortement à les remercier, parce qu'ils se sont vraiment impliqués, nous étions une vingtaine de personnes sur plusieurs réunions. Au-delà du projet politique, en tant qu'élus, nous le portons à leurs côtés pour faire en sorte que demain, ce qu'ils veulent faire et le projet que nous faisons soient pour eux, soient par eux. Il s'agit aussi d'écouter leurs attentes et les choses qu'il était possible de faire ou pas. Je pense que c'est important, parce que cela permet de mieux connaître ce qui se fait par ailleurs sur ce sujet.

Il s'agit encore d'avoir un regard différent, de permettre aux agents que nous pourrions recevoir, en fonction des espaces et des secteurs, d'avoir des plans élaborés pour savoir comment travailler. Comme je le dis souvent, même s'il y a une erreur parce que quelqu'un a tondu à un mauvais endroit, il pourra y revenir, parce que la nature est résiliente et peut revenir. Il pourrait donc y avoir des erreurs, mais je sens que cette traduction que nous avons d'un projet politique...

Au titre de la Ville, nous devons également avoir cette exemplarité vis-à-vis de nos concitoyens. C'est un engagement que nous prenons pour avoir demain des espaces gérés de façon différente et pour pouvoir les exploiter.

Comme vous l'avez vu tout à l'heure, j'aime bien ce slogan : « Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ». C'est effectivement une traduction de ce que nous souhaitons par rapport à notre Ville pour avoir une planète plus résiliente à l'avenir.

Madame le Maire : Merci, Michel. Je ne pensais pas pouvoir t'arrêter.

*(Rires.)*

C'était surtout pour laisser la parole à nos collègues. Y a-t-il des demandes de prise de parole par rapport à cette gestion différenciée ?

Adeline Bretin : Merci pour cette intervention riche. Notre Commune fait face à une augmentation importante du nombre d'hectares d'espaces verts à gérer. En effet, avant l'urbanisation, ces espaces verts étaient des espaces agricoles et naturels. Ne nous trompons pas, il n'y a pas eu de création d'espaces naturels sur notre Commune, mais plutôt un report de l'entretien de ces surfaces sur les services municipaux en lien avec la création de nouveaux quartiers.

Plus nous artificialisons les sols, plus il est nécessaire de créer des espaces verts en contrepartie, lesquels assurent plusieurs fonctions : écoulement et absorption des eaux de pluie, îlots de fraîcheur en été, espaces de loisirs ou de ressourcement pour les habitants, puits de carbone et maintien de la biodiversité, déjà bien malmenée.

Néanmoins, l'entretien de ces espaces a un coût. Comment cela se traduit-il en termes de moyens à l'échelle de notre Commune ? Un plan de gestion différenciée existait déjà. Un des enjeux de ce plan sera-t-il de faire plus avec moins de ressources ?

Un des enjeux majeurs est l'adaptation de nos espaces à l'effondrement de la biodiversité et au réchauffement climatique. Pour cela, il est urgent de faire connaître ces enjeux à nos concitoyens, par exemple par des inventaires précis et exhaustifs de la biodiversité, et d'augmenter l'acceptabilité d'un lâcher-prise sur nos espaces urbanisés.

Dès aujourd'hui, ces espaces doivent laisser plus de place à la flore spontanée et indigène. Nous devons accepter de changer nos codes de l'esthétique végétale du XX<sup>e</sup> siècle pour réellement nous ancrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons tous à y gagner, mais pour cela, il faut faire rêver. La Municipalité doit oser proposer autre chose, quelque chose d'ambitieux, pour que ce nouveau modèle rayonne jusque dans les jardins des Couëronnais, maillon essentiel de notre trame verte, dans une Ville aux espaces urbanisés peu végétalisés. Pour cela, nous nous questionnons sur la place du comestible dans ces espaces. Cela pourrait avoir un intérêt pédagogique et serait vecteur de lien social.

En conclusion, la communication de la ville de Couëron va devoir redoubler d'efficacité sur la gestion des espaces verts afin de faire accepter et suggérer un autre modèle.

Je vous remercie.

Yvan Vallée : Je tiens tout d'abord à remercier Olivier Scotto et Michel Lucas pour leur présentation et leur réponse à ma question du point 1, sans quoi cela m'aurait travaillé toute la soirée.

Cela a été assez complet, mais je souhaitais aborder une question par rapport à l'eau. Comme Michel l'a dit, nous avons un changement climatique, nos sols sont imperméabilisés, donc nous sommes dans la désimpermeabilisation. Nous l'avons évoqué lorsque nous avons cheminé ensemble. Que sera-t-il fait pour cela ?

Nous touchons aussi à la Métropole sur la compétence. Je vois souvent les entrées de canalisations qui sont bouchées, j'ai vu de la tonte, les arbres ont été élagués – c'est peut-être la Métropole qui le fait – puis cela tombe dans les fossés. Nous en avons parfois parlé avec Olivier. Lorsqu'il pleut, il suffit qu'il y ait une autre tonte, par exemple avec de l'herbe, pour que cela crée un bouchon et que tout déborde sur la route. Ne pourrions-nous pas imaginer une gestion pour cela, à moins que quelque chose ne soit en réflexion ? C'est un vrai sujet pour les Couëronnais, puisque nous avons eu des inondations, nous avons tous été touchés à divers degrés. Qu'allons-nous faire pour cela ?

Je vous remercie.

Olivier Scotto : Je vais commencer par la première question. Nous n'avons pas davantage d'espaces verts sur la Commune, ce n'est pas ce qui a été dit, mais nous avons davantage d'espaces verts à gérer par la Commune.

Par rapport aux différents projets que nous menons, nous avons chaque année un budget à maîtriser et à répartir sur les différents espaces que nous utilisons et que nous gérons. Pour cela, un plan d'action est mené d'année en année, qui va également nous permettre de mieux connaître notre territoire et de mieux anticiper les zones et les besoins de projets, donc de mieux adapter notre budget à nos besoins.

La recherche de lâcher-prise sur les méthodes du XX<sup>e</sup> siècle est effective et recherchée depuis 2010 avec la fin de la phyto. Un essai a été fait sur la Commune l'année dernière de manière à étudier les réactions des habitants, voir comment allait se gérer l'espace sur une zone très utilisée, à savoir les quais, avec les espaces que nous avons laissés, que nous avons entretenus le long des chemins

piétonniers et vélos, et une bande d'herbe que nous avons laissée en gestion naturelle entre les arbres, de façon à voir comment cela allait se passer.

Cette mise en scène a aussi été réalisée dans l'esprit d'aller d'un espace très entretenu en centre-ville, où la végétation est vraiment maîtrisée, à un espace quasi naturel, en code 3 ou 4, qui est la Bouma. Cela permettait d'avoir une transition. C'est ce que le plan de gestion différenciée va chercher à amener sur la Commune.

Enfin, par rapport aux comestibles, c'est une question que nous nous posons constamment avec les Espaces verts et avec Justine, responsable des Espaces verts. Elle était très friande de pouvoir en planter, mais se pose une question d'entretien. Que deviennent ces fruits s'ils ne sont pas ramassés ? Est-ce le travail des agents de la Commune de les ramasser à la saison ? Toutes ces questions se posent, auxquelles nous espérons répondre à travers ce plan de gestion différenciée. À ce titre, un verger a été planté à l'entrée de la Ville, juste après le rond-point de la Navale. Les habitants qui sont à côté profitent de ces fruits justement.

Par rapport à ta question, Yvan, sur la gestion de l'eau dans les fossés, la volonté est aujourd'hui de réaliser un fauchage, même si c'est effectivement la Métropole et non la Ville qui entretient les fossés en zone périurbaine. La volonté est de laisser la fauche sur le site de façon à ce qu'elle vienne développer la biodiversité. Il est vrai que cela crée des bouchons, pour peu qu'il y ait un orage juste après la fauche, comme nous avons pu en avoir au mois de juillet ou l'année dernière à plusieurs reprises. Cependant, nous constatons également que les fossés sont régulièrement entretenus et régulièrement recreusés, puisque c'est une condition pour pouvoir laisser la fauche sur site et ne pas l'exporter. Ils ont été entretenus il y a deux ans, ils sont entretenus régulièrement toutes les quelques années, comme il se doit.

Ainsi, par rapport à cette question, c'est une réflexion que nous avons en cours et que nous allons mener avec la Métropole. Néanmoins, l'export de la fauche dans les fossés n'est pas nécessairement en adéquation avec la recherche du développement de la biodiversité et du plan de gestion. Ce sont des questions qui sont en cours et auxquelles il va falloir que nous répondions.

Michel Lucas : Ce que dit Olivier est important sur les espaces verts que nous avons, y compris dans la gestion différenciée. Il ne faut pas le voir comme une contrainte, il s'agit aussi de permettre des endroits de respiration pour les gens lorsqu'ils se promènent dans la Ville. Je pense que c'est un élément important pour que nos espaces verts ne soient pas uniformes. Nous retrouvons des contradictions de gestion en allant dans des espaces plus libres et dans d'autres plus contraints, puisque nous n'aurons pas la même gestion sur les quais que dans la coulée verte, certains endroits devant avoir davantage de liberté.

Nous voulons retrouver de la biodiversité par rapport à ce que nous avons connu lorsque nous fauchions sans arrêt, ou plutôt lorsque nous tondions, puisque nous avions un appauvrissement de la biodiversité qui était en chute libre. Aujourd'hui, nous savons ce qu'il faut faire pour retrouver une biodiversité qui va reconquérir les espaces, je trouve que c'est intéressant.

Par rapport à la fauche tardive qui se fait au mois de juillet, nous savons que lors d'épisodes pluvieux au printemps, la végétation, qui est en pleine pousse, absorbe un maximum d'eau sur un secteur donné, ce que nous ne savons pas faire aujourd'hui. Lorsque nous avons fauché, comment traitons-nous cette masse végétale qui peut effectivement venir encombrer les fossés ?

Il faut être honnête, nous ne pourrions pas tout enlever, donc nous enlevons les encombrements lors d'épisodes pluvieux, mais c'est une vraie question aujourd'hui. Je n'ai pas toutes les réponses, mais je

pense que la vraie tendance est de faire ces fauches tardives, parce que nous avons une richesse végétale importante, notamment en termes d'insectes. Ceci dit, nous n'avons pas toutes les solutions. Je pense donc que cela méritera une réflexion, peut-être en recreusant les fossés par période pendant deux ou trois ans, parce qu'avec 140 kilomètres de voirie sur la Commune, nous n'arriverons pas à creuser les fossés après chaque fauche tardive. Il faut donc trouver une solution plus adéquate.

Madame le Maire : Il ne faut jamais lancer Michel sur cette discussion, sans quoi nous allons en parler pendant très longtemps.

Je vais faire une synthèse rapide. Vous avez évoqué l'Atlas de la Biodiversité mis en place dernièrement, qui est un outil consultable par tout un chacun, donc n'hésitez pas à y aller, d'autant plus qu'il a été traduit par commune. C'est un document très intéressant à consulter.

Par rapport à ce que disaient Olivier et Michel, il est vrai que ce plan sera évolutif – Olivier en a d'ailleurs parlé – tout simplement parce qu'il y aura des retours, qui iront parfois dans le sens tel qu'il a été vu et pensé au travers de ce plan, mais pas toujours. Aussi, celui-ci sera amené à bouger, bien évidemment pas totalement, mais il y aura nécessairement des évolutions.

Pour tous ceux qui connaissent bien Couëron, la tonte tardive n'a pas forcément été bien comprise dans certains quartiers, ce qui est tout à fait respectable, tout simplement parce qu'il peut aussi y avoir des pratiques d'utilisation de certains espaces que nous ne connaissons pas et qui pourraient empêcher par exemple des jeux de ballons ou empêcher des personnes de se retrouver dans un quartier. Nous aurons alors un impact qui ne sera pas forcément intéressant, raison pour laquelle il pourra y avoir des évolutions.

Je remercie les deux personnes qui ont pris la parole. Madame Bretin, je suis complètement d'accord avec vous, cela supposera une belle communication pour essayer d'entraîner les personnes, dans leur propre propriété, dans leur jardin, à pouvoir aussi faire bouger les choses à ce niveau-là, la façon de gérer son propre jardin, mais aussi d'avoir un regard sur les espaces publics. La communication sera donc un outil très important, vous avez totalement raison et je vous en remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre cette délibération aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

Madame le Maire : Je vous remercie, parce qu'il faut maintenant mettre tout cela en application. Cela avait déjà débuté, mais il va falloir le confirmer. Merci à l'ensemble des agents qui ont travaillé pour l'établissement de ce plan et qui vont maintenant travailler pour le mettre en action.

11	2025-11	<b>DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION « HORS FOYER » - ACCOMPAGNEMENT DE CITEO - CONVENTION DE GROUPEMENT - APPROBATION</b>
----	---------	---

Rapporteur : Olivier Scotto

### **EXPOSÉ**

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

Afin de répondre à cette obligation, CITEO a lancé un appel à projets pour accompagner le déploiement des équipements de précollecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade. Cet accompagnement se matérialise par un financement des dispositifs qui seront installés sur l'espace public. Nantes Métropole a candidaté à cet appel à projets le 1er octobre 2024. Il est prévu la signature du contrat Hors foyer début d'année 2025.

La candidature est faite sous forme de groupement à l'échelle du territoire avec deux intérêts principaux :

- Garantir une synergie territoriale du déploiement par une harmonisation de la démarche et un maillage global ;
- Bénéficier des abondements supplémentaires de soutien par CITEO.

Nantes Métropole est désignée comme responsable du groupement, accompagnée par les communes souhaitant participer au projet, désignées comme membres du groupement.

Pour cet appel à projets, la somme potentiellement allouée est calculée sur une base forfaitaire liée au nombre et au type de mobiliers installés, avec un plafond fixé à 500 000 euros HT sur l'ensemble du projet. Ce montant sera valorisé par un premier abondement de 10 % de ce plafond en lien avec la candidature groupée. De plus, la signature de la convention « déchets abandonnés » le 13 février 2024 permet un deuxième abondement de 10 %, relevant ainsi le plafond à 605 000 euros.

Chaque membre du groupement aura la charge de prévoir sur ses espaces en gestion le financement, l'installation et l'entretien des équipements de collecte des déchets d'emballages. La convention de groupement ci-jointe est établie pour lister les obligations des parties, ainsi que la règle de répartition des financements.

Cet appel à projets est suivi par Nantes Métropole, pilote du déploiement, garant du respect des obligations de suivi liées au contrat Hors foyer.

À l'issue du projet, Nantes Métropole percevra la totalité des financements et reversera les sommes dues aux parties selon les règles définies dans la convention.

La présente délibération a pour but d'autoriser la signature de la convention de groupement comprenant notamment les obligations de suivi technique et administratif, ainsi que la répartition des financements entre les membres du groupement.

La commune de Couëron souhaite s'inscrire dans cette démarche et adhérer au groupement de coordination. Il est envisagé, dans ce cadre, l'installation de 15 corbeilles biflux sur le site des bords de Loire, sur les zones gérées par la Commune.

Il est à noter que le pôle Loire Chézine s'est également engagé dans le déploiement de 25 corbeilles biflux sur certains de ces sites en gestion sur le secteur du Bourg et de la Chabossière.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 22 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Vu la convention de groupement ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la convention de groupement de « coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors foyer » jointe en annexe ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

Madame le Maire : Il s'agit du déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer et qui se retrouvent donc sur l'espace public. Comment allons-nous les gérer et pourquoi la ville de Couëron s'est-elle portée candidate pour tester un ou des nouveaux aménagements sur l'espace public ?

Olivier Scotto : La loi anti-gaspi pour une économie circulaire du 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.

Pour rappel, la Métropole a anticipé la loi dès 2020 en testant sur différents sites différentes méthodes de gestion des déchets des espaces verts. En 2024, elle a candidaté pour l'appel à projets de CITEO ; en 2025/2026, l'objectif est de mettre en place la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC). La démarche sera déployée sur des zones dédiées et étudiées, avec une implantation de mobilier choisi sur des sites choisis. Après 2026, cette mise en place sera élargie à d'autres sites et à l'ensemble des communes.

Cette candidature, à laquelle a participé Nantes Métropole et à laquelle nous participons au travers de la Métropole, garantit une synergie territoriale avec une harmonisation de la démarche et permet de bénéficier d'abondements supplémentaires pour la mise en place de ce projet. Bien évidemment, Nantes Métropole sera désignée comme responsable du groupement pour accompagner les communes qui le souhaitent.

Ainsi, pour mettre en place ce projet, nous allons bénéficier, au titre de la Métropole, d'un budget avec un plafond fixé à 500 000 euros, qui pourra subir deux abondements : un premier grâce à la candidature groupée que nous réalisons avec la Métropole et un second puisque nous avons signé la convention Déchets abandonnés, laquelle permet un abondement supplémentaire de 10 %, ce qui mène à un budget total de 605 000 euros pour ce projet.

Aujourd'hui, l'idée est bien de valider ce projet, mais en aucun cas de parler de mobilier ou d'autres éléments qui devront être mis en place et bien évidemment réfléchis en fonction de leur emplacement, parce que cela ne fera pas partie du cadre de vie demain et de la qualité de vie des espaces urbains. En effet, nous parlons ici de la mise en place de plusieurs poubelles les unes à côté des autres et non plus d'une seule poubelle, donc tout un travail sera fait. Il s'agit aujourd'hui de valider la mise en place de ce principe et de ce projet.

Bien évidemment, à l'issue du projet, la Métropole percevra la totalité des financements et reversera les sommes dues aux parties en fonction des règles définies dans la convention.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame le Maire : Merci, Olivier. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? (*Non.*) Les explications étaient donc claires, mais nous n'avons effectivement pas parlé du design, nous n'allons pas sur ce point.

Nous sommes vraiment sur le tri dans les foyers, nous avons beaucoup travaillé sur cette notion de tri. Nous sommes maintenant sur l'espace public, et il pourrait être un peu questionnant de voir que nous n'avons qu'une seule poubelle pour mettre tous les déchets que nous pouvons avoir sur l'espace public, et sans les trier. Cela ne paraissait pas très cohérent, raison pour laquelle la ville de Couëron s'est inscrite.

Je précise que l'espace initialement retenu est celui des quais.

Olivier Scotto : Depuis la Bouma jusqu'à la Capitainerie, avec la mise en place d'une vingtaine de poubelles sur cet ensemble.

Madame le Maire : Quinze.

Olivier Scotto : Oui, pardon.

Madame le Maire : Il est vrai que nous ne les voyons pas, mais en fin de compte, vous en avez beaucoup plus en ce moment. Ces containers seront mis, je n'en ai pas encore le design. En revanche, c'est au niveau du pôle que 25 poubelles seront mises en place.

S'il n'y a pas de questions complémentaires, je vais mettre aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

12	2025-12	<b>INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) - DÉPLOIEMENT SUR LA COMMUNE - APPROBATION</b>
----	---------	---

Rapporteur : Michel Lucas

### **EXPOSÉ**

Le secteur des transports est le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) et la part de ce secteur dans la consommation finale d'énergie en France est en constante progression. Diminuer son impact environnemental est donc un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air.

Les principaux moyens d'agir sont :

- La sobriété des mobilités : maîtriser le nombre de déplacements et réduire le nombre de véhicules en circulation. La Ville agit notamment sur le report modal *via* son Plan Vélo communal adopté en juin 2024 ;
- L'optimisation de l'usage des véhicules en circulation, en favorisant le développement du co-voiturage et de l'autopartage ;
- L'amélioration des performances des véhicules afin de les rendre moins émissifs.

Dans ce cadre, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ambitionne notamment la fin des ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici à 2040. L'engagement de l'électrification rapide du parc de véhicules pose par voie de conséquence, la question de l'offre de recharge adaptée. Afin de rendre la recharge accessible aux utilisateurs n'ayant pas de solution de recharge à domicile ou sur leur lieu de travail, aux utilisateurs intensifs (professionnels notamment), ou pour les longs trajets et en complément des infrastructures de recharge installées le long des autoroutes, une couverture du territoire en Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ouvertes au public doit venir compléter le développement des recharges sur les espaces privés (domicile, employeur...).

C'est pourquoi la Loi d'Orientation des Mobilités impose aux collectivités d'équiper dès 2025 les parkings des bâtiments non résidentiels de points de recharge, que ces parkings soient privés ou publics. Dans le cadre de la loi Climat et Résilience de 2021, l'obligation est étendue à l'ensemble des parcs de stationnement supérieurs à 20 places en délégation de service public, en régie ou gérés par un marché public.

En 2022, Nantes Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, a engagé la définition d'une stratégie de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire métropolitain, sur les parkings d'équipements publics.

Une étude préalable réalisée par l'AURAN a permis d'identifier les besoins potentiels sur l'espace public. Ces besoins ont été déterminés en associant :

- Le nombre de véhicules électriques en circulation (estimé entre 10 % et 25 % du parc roulant à horizon 2030 soit entre 40 000 et 105 000 véhicules) ;
- La part de la population ne disposant pas de solution de recharge privative à domicile ou sur son lieu de travail.

À la suite de cette étude, Nantes Métropole a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « financement, installation et exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques » pour le recrutement d'un opérateur chargé d'investir et d'exploiter un service de recharge sur les parkings métropolitains et municipaux.

L'entreprise E-TOTEM a été retenue. Une convention-cadre couvre les prestations attendues du titulaire, soit l'installation, l'entretien et l'exploitation des IRVE et de sa signalétique.

Aussi, en application de cette convention-cadre, des conventions spécifiques d'occupation temporaires doivent être conclues avec chacun des propriétaires des emprises concernées par le déploiement des stations de recharge. De plus, les modalités de calcul de la redevance payée par le titulaire et appliquée aux conventions spécifiques sont précisées dans la convention-cadre.

Enfin, il est précisé qu'en cas de déplacement ou retrait de la borne, un montant forfaitaire sera versé au titulaire par le propriétaire du foncier.

Plus d'un millier de points de charges seront ainsi déployés en 2025 sur le territoire de Nantes Métropole, répartis en deux types de borne : des bornes de recharge lente (de 3 à 22 kW) et des bornes de recharge rapide (50 à 150 kW). Une solution pour recharger les vélos à assistance électrique sera également expérimentée.

Les ventes de recharge seront établies sur la base d'un tarif fixe au kilowattheure délivré, complété le cas échéant d'une indemnité d'occupation après la fin de charge.

Un parcours usager facilité sera proposé : abonnement, paiement à la bornes ou via smartphone, application pour identifier les places disponibles...

L'interopérabilité avec d'autres groupes permettra également une compatibilité avec d'autres systèmes sur le territoire national.

Sur le territoire couëronnais, il est programmé le déploiement de 9 stations à charge lente correspondant à 36 points de charge.

- 4 stations sur des parkings de domanialité communale :
  - Parking de l'Estuaire, rue de la Frémondrière : 6 points de charge ;
  - Parking du Vélodrome, rue Marcel de la Provoté : 6 points de charge ;
  - Parking de l'Espace de la Tour à Plomb : 4 points de charge + 3 recharges ; spécifiques pour vélos à assistance électrique ;
  - Parking rue Joséphine Even : 2 points de charge.
- 1 station sur un parking de domanialité Port autonome, mais dont la gestion a été transférée à la Ville :
  - Parking du Port : 2 points de charge.
- 4 stations sur des parkings de domanialité métropolitaine :
  - P+R Gare Nord : 8 points de charge ;
  - P+R Gare Sud : 2 points de charge ;
  - Rue Jean-Claude Maisonneuve : 2 points de charge ;
  - Place des Cités : 4 points de charge.

## **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement du territoire et Cadre de vie du 22 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Vu la convention-cadre adoptée par le Conseil métropolitain du 13 décembre 2024 ci-annexée,

Vu la convention spécifique ci-annexée,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Valider le déploiement des bornes électriques sur le territoire couéronnais dans le cadre de l'AMI métropolitain sur les parkings de domanialité métropolitaine ci-après :
  - P+R Gare Nord ;
  - P+R Gare Sud ;
  - Rue Jean-Claude Maisonneuve ;
  - Place des Cités.
- Valider le déploiement de bornes électriques sur le territoire couéronnais dans le cadre de l'AMI métropolitain sur les parkings de domanialité communale ci-après :
  - Parking de l'Estuaire, rue de la Frémondrière ;
  - Parking du Vélodrome, rue Marcel de la Provoté ;
  - Parking de l'Espace de la Tour à Plomb ;
  - Parking rue Joséphine Even.
- Valider le déploiement de bornes électriques sur le territoire couéronnais dans le cadre de l'AMI métropolitain sur les parkings de domanialité du Port autonome en gestion transférée à la Commune ci-après :
  - Parking du Port.
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et notamment la convention type spécifique.

Madame le Maire : Nous continuons avec des installations sur l'espace public, cette fois-ci sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Je donne la parole à Michel Lucas.

Michel Lucas : Nantes Métropole a engagé la définition d'une stratégie de développement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire métropolitain. En ce sens, 1 450 bornes vont être déployées sur l'ensemble de la Métropole.

Pour rappel, le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, donc il est effectivement nécessaire de diminuer son impact environnemental.

Nous avons les moyens d'agir sur trois axes :

- la sobriété des mobilités : maîtriser le nombre de déplacements et réduire le nombre de véhicules en circulation, parce qu'il ne s'agit pas uniquement des bornes, il faut également agir sur d'autres leviers ;
- l'optimisation de l'usage des véhicules en circulation : favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage ;
- l'amélioration des performances des véhicules afin de les rendre moins émissifs.

La loi d'orientation des mobilités impose aux collectivités d'équiper dès 2025 les parkings des bâtiments non résidentiels de points de recharge, que ces parkings soient privés ou publics. Comme nous l'avons rappelé, des besoins ont été déterminés en associant le nombre de véhicules électriques en circulation, estimé entre 10 et 25 % du parc roulant à horizon 2030, et la part de la population ne

disposant pas de solution de recharge, justement afin de déployer la recharge privative à domicile ou sur le lieu de travail.

Nous avons eu un appel à manifestation d'intérêt pour son financement et l'entreprise E-TOTEM a été retenue, avec une convention-cadre pour les prestations attendues.

Sur le territoire couëronnais, il est programmé le déploiement de neuf stations à charge lente, puisqu'il peut y avoir deux types de borne : à charge lente ou à charge rapide. Pour la ville de Couëron, c'est plutôt la solution à charge lente qui a été retenue, avec 36 points de charge.

Comme nous l'avons rappelé, nous les retrouvons sur les parkings de domanialité communale, sur la domanialité en partage le long de la Loire avec le Port autonome, ainsi que des stations sur des parkings de domanialité métropolitaine.

Dans le détail, les stations de domanialité communale sont les suivantes : le parking de l'Estuaire, rue de la Frémondrière (six points de charge) ; le parking du Vélodrome, rue Marcel de la Provoté (six points de charge) ; le parking de l'Espace de la Tour à Plomb (quatre 4 points de charge et trois recharges spécifiques pour vélos à assistance électrique) – cela rentrait dans le cadre du Plan Vélo – ; le parking rue Joséphine Even (deux points de charge).

Il y a également une station sur un parking de domanialité du Port autonome, à savoir le parking du Port (deux points de charge).

Enfin, les quatre stations sur les domanialités métropolitaines sont les suivantes : le P+R Gare Nord (huit points de charge) ; le P+R Gare Sud (deux points de charge) ; rue Jean-Claude Maisonneuve (deux points de charge) ; place des Cités (quatre points de charge).

Il faut noter que sur le secteur de la Chabossière, même si nous n'avons pas tant de domanialité que cela où nous pouvons le faire, puisque nous ne voulons pas les installer en raison de pénalités appliquées, nous voudrions en mettre sur Léo-Lagrange. Ainsi, au lieu d'avoir des pénalités, lesquelles ne sont pas données, nous préférons attendre que le projet soit plus abouti sur ce secteur.

Nous nous interrogeons également sur une mise en place à côté de l'école de la Métairie, mais il faudra regarder si le schéma économique fonctionne. Néanmoins, c'est loin de tout pour pouvoir les mettre.

Par ailleurs, il faut se rappeler qu'initialement, seuls neuf points devaient être installés sur la Commune. Avec E-TOTEM, nous nous retrouvons avec 36 points de charge possibles, ce qui représente une nette amélioration. Il est également à noter que nous n'avons pas vocation à être les instigateurs des stations-service de l'électricité, l'objectif étant d'être un élément déclencheur pour d'autres installations plutôt privées.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Françoise Foubert : Madame le Maire, chers collègues, nous accueillons favorablement cette délibération sur la déclinaison couëronnaise de la stratégie publique métropolitaine visant à doter les 24 communes membres d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. Ce dispositif, tel qu'il a été pensé, nous semble allier la nécessaire contribution à la décarbonation des mobilités et le souci de l'accès à tous, un service que nous pouvons qualifier d'intérêt général.

Les collectivités, en mettant en place les conditions d'un approvisionnement en électricité pour les véhicules des particuliers, restaurent aussi une certaine forme d'égalité, car tout le monde n'a pas forcément la chance d'avoir accès facilement à ce type de prestation chez soi.

Nous constatons, comme vous venez de le dire, un déséquilibre territorial dans la localisation des stations de recharge électrique. Nous espérons par exemple que l'enseigne de supermarché du quartier de la Chabossière puisse déployer rapidement des bornes de recharge électrique en complément du dispositif prévu ici.

Par ailleurs, la fourniture de cette électricité aurait gagné à être compensée par de la production d'énergies renouvelables en couplant systématiquement ces points de recharge de fourniture d'électricité à des ombrières photovoltaïques. Ce dossier aurait dû et devra donc absolument être travaillé en ce sens pour rester dans un modèle de sobriété énergétique.

Nous espérons que cette remarque sera prise en compte lors de l'aménagement des zones de production d'énergies renouvelables, sur lequel le Conseil citoyen de la Transition Ecologique s'est penché lors de la deuxième saisine.

Je vous remercie.

Michel Lucas : Pour répondre à la question sur les ombrières, je ne l'ai pas rappelé, mais partout où nous pourrons le faire – je pense par exemple au P+R à la gare ou à René-Gaudin – c'est couplé avec de l'énergie renouvelable qui sera produite. Partout où nous pourrons le déployer, ce sera couplé à cela, mais je n'en ai pas parlé parce que c'était effectivement évident.

En revanche, nous ne pourrons pas le faire sur certains sites, par exemple place des Cités, pour la production photovoltaïque, parce qu'elle n'est pas assez grande pour être rentable, tout comme la Tour à Plomb.

Madame le Maire : Merci, Michel. Y a-t-il d'autres questionnements ? (*Non.*) Je mets donc aux voix cette délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

<b>13</b>	<b>2025-13</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION</b>
-----------	----------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

### EXPOSÉ

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants, ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

#### Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Accueil et citoyenneté	<b>Responsable adjoint de l'accueil et de la citoyenneté</b>	Rédacteur	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC
Patrimoine bâti	<b>Chef d'équipe régie bâtiment</b>	Agent de maîtrise	TC	Mobilité interne de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Agent de maîtrise principal	TC

Par ailleurs, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2025 nécessitent la transformation des postes correspondants au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Ancien grade	Nouveau grade
1 poste d'adjoint technique à temps complet	1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 3 février 2025 et après mise à jour, de 487 postes créés, dont 31 postes non pourvus.

Au 16 décembre 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil municipal, le nombre de postes était de 486 postes créés, dont 32 postes non pourvus.

### PROPOSITION

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu la délibération n° 2024-128 du 16 décembre 2024 portant modification du tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la Commission Ressources internes et Affaires générales du 23 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Approuver la transformation des postes suivants :
  - 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet par un 1 poste de rédacteur à temps complet ;
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet par 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet par 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- Approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après ;
- Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Jean-Michel Eon va reprendre la parole pour nous parler du tableau des effectifs, mais de manière très courte.

Jean-Michel Eon : Je vais effectivement faire très court. Vous avez la diapositive habituelle avec les totaux d'effectifs. Je précise que depuis le 16 décembre, il n'y a pas de grosse variation des effectifs, que ce soit en effectif budgétaire ou en effectif pourvu ou non pourvu, mais tout de même quatre postes supplémentaires pourvus par des permanents entre le 16 décembre et le 3 février.

Par ailleurs, deux postes permanents sont transformés, l'un pour accueillir le nouveau responsable adjoint de l'Accueil et de la Citoyenneté, puisque Pascal Gratecap nous a quitté - il était sur un grade de rédacteur, nous avons accueilli son successeur ce matin, qui est recruté sur un grade de rédacteur principal de première classe – et l'autre au Patrimoine bâti, avec un changement de grade pour un chef d'équipe de la régie Bâtiment dans le cadre d'une mobilité interne.

En décembre, nous avons passé un certain nombre de transformations de postes liées aux avancements de grade et nous vous en passons ici une supplémentaire, mais qui pouvait attendre, puisque l'agent ne sera nommé qu'au 1<sup>er</sup> mars 2025. Son ancien grade est un poste d'adjoint technique à temps complet et son nouveau grade sera un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

Madame le Maire : Merci. Quelle efficacité ! Cette délibération apporte-t-elle quelques réflexions de votre part ? (*Non.*) Très bien, je la mets donc aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

14	2025-14	<b>COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES MÉTROPOLÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2005 JUSQU'À LA PÉRIODE LA PLUS RÉCENTE, PORTANT SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE - INFORMATION</b>
----	---------	--

Rapporteur : Ludovic Joyeux

### **EXPOSÉ**

La Chambre régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole concernant les années 2005 et suivantes. Ce contrôle a porté spécifiquement sur la thématique de la société foncière.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre a été adressé à Nantes Métropole et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du Conseil métropolitain du 12 et 13 décembre 2024.

En application de l'article L.243-8 du Code des Juridictions financières, le rapport d'observations définitives auquel est notamment annexée la réponse de Nantes Métropole est transmis par la Chambre régionale des Comptes aux Maires des communes membres de la Métropole qui doivent le présenter à leur plus proche Conseil municipal afin qu'il donne lieu à un débat.

### **PROPOSITION**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions administratives ;

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de vie du 22 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 27 janvier 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- Prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole pour les années 2005 et suivantes et portant sur la sobriété foncière ;
- Prendre acte que ce rapport a été présenté et qu'il a donné lieu à un débat au cours de la présente séance ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Ce point sera présenté par Ludovic Joyeux, il s'agit d'un rapport concernant la Métropole.

Ludovic Joyeux : Nous sommes effectivement tenus de porter communication sur les différents rapports que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est amenée à effectuer au titre de la gestion

que Nantes Métropole peut porter. Il s'agit ici d'un rapport sur la sobriété foncière, c'est-à-dire la politique foncière que porte Nantes Métropole.

Dans cette logique de transparence et de redevabilité, des rapports de la CRC sont soumis aux 24 communes de manière que celles-ci puissent avoir un temps d'échange dans le cadre de leurs instances délibératives.

Ce rapport a fait l'objet d'une délibération au Conseil métropolitain les 12 et 13 décembre derniers, pour que les choses soient précises.

La Chambre Régionale des Comptes s'est penchée sur la manière dont la politique foncière de la Métropole était exercée, avec une attention particulière sur la notion de sobriété. Les conclusions générales du rapport pointent sur trois aspects, tout d'abord le fait que le territoire métropolitain présente l'un des meilleurs ratios des métropoles de taille comparable pour ce qui est de la superficie artificialisée pour chaque nouvel emploi ou chaque nouveau ménage accueilli.

La Chambre Régionale des Comptes pointe également le fait que la planification d'urbanisme en cours à l'échelle de la Métropole a permis une baisse significative du rythme de l'artificialisation. Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a notamment contribué à définir un objectif ambitieux de réduction de 50 % du rythme annuel de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030, faisant ainsi le lien avec le principe de zéro artificialisation nette de la loi Climat et Résilience d'août 2021.

La Chambre a encore valorisé l'ensemble des mesures de protection des espaces agricoles naturels prises par la Métropole. À ce titre, même si l'initiative revient à la Commune, nous pouvons effectivement valoriser le PEAN initié à l'échelle du pôle Loire-Chézine.

Huit recommandations ont ainsi été formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Pour les non-initiés, je précise qu'à l'échelle de la Chambre, une recommandation est une préconisation qui n'a aucun caractère négociable, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une observation, mais de quelque chose qui amène effectivement à une réponse argumentée de la part de l'institution-conseil, à savoir Nantes Métropole, et qui obligera, un an après, à un point d'étape sur la mise en œuvre des réponses opérationnelles que la Métropole a pu diligenter.

Sur ces huit recommandations – je ne vous ferai pas l'affront de lire l'intégralité des réponses par Nantes Métropole, mais au moins que vous ayez un peu en perspective ces huit recommandations – la première renvoie à une espèce d'obligation qui s'imposerait à la Métropole de veiller à ce que la communication entre les 24 communes se fasse opportunément, de manière à ce que les arrêtés communaux refusant des projets d'urbanisme soient bien transmis, ainsi que les décisions de justice centralisées quelque part à l'échelle de la Métropole. Cette recommandation a appelé une réponse de Nantes Métropole, qui précise que dans le cadre du dialogue permanent entre l'Agglomération et les 24 communes, ces différentes décisions font déjà l'objet d'un partage. La question est donc celle de la systématisation des analyses de refus, lesquels pourraient ne pas être tout à fait compatibles avec la réglementation Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Un travail est donc en cours sur ce point.

La seconde recommandation consiste à mettre en place un programme de réhabilitation des friches « industrielles » – je précise bien, parce que le qualificatif n'apparaît pas dans le rapport – présentes sur le territoire métropolitain. En la circonstance, plusieurs secteurs ont été pointés, malgré le fait qu'à l'échelle de l'Agglomération, il y a plutôt une grande rareté de ces friches, précise la Chambre Régionale des Comptes. Néanmoins, nous avons tous en tête quelques-uns des secteurs à enjeux que

nous pouvons identifier ensemble, que ce soit à la caserne Mellinet à Nantes ou les abattoirs à Rezé, et, bien évidemment, pour notre territoire, le secteur des essences aux armées.

Pour ce qui est de la troisième recommandation, il s'agit de renforcer le partenariat stratégique avec l'Établissement Public Foncier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. En ce sens, je peux déjà annoncer qu'a été conclue en décembre 2024 une convention-cadre dont l'objectif est effectivement de formaliser des orientations stratégiques communes afin de prioriser les capacités d'intervention des différents outils métropolitains et départementaux, l'idée étant de veiller à ce que la maîtrise publique soit garantie pour certains secteurs à enjeux.

La quatrième recommandation renvoyait au fait d'élaborer dans les meilleurs délais – au plus tard en 2025, comme l'exigeait la Chambre – l'inventaire des zones d'activités économiques métropolitaines. Cette démarche a été impulsée au cours de l'été 2024 par Nantes métropole, avec des résultats qui, au titre de cette enquête, sont assez insuffisants ou insatisfaisants. La Métropole se propose donc – c'est la réponse qu'elle a formulée à la Chambre – « de renforcer de manière volontariste quelques outils d'observation afin d'avoir une meilleure connaissance des zones d'activités économiques, et plus particulièrement de la manière dont les propriétaires et les occupants peuvent être porteurs d'options à court, moyen ou long terme ».

La cinquième recommandation consistait – je cite – « à intégrer de façon systématique à la stratégie de programmation économique responsable de la Métropole, ainsi qu'aux quatre autres stratégies sectorielles applicables, des objectifs suffisamment précis en termes de calendrier d'exécution et une méthodologie pour assurer le suivi et opérer effectivement ce suivi à intervalles réguliers ». Je le lis tel que la Chambre l'a formulé, mais vous m'accorderez que cela ne peut pas forcément prétendre à un prix Nobel de littérature. Il n'en demeure pas moins qu'en la circonstance, il s'agit de veiller à ce que l'outil, qui est le PLUm, soit véritablement un outil investi de ces questions de densification des zones concernées sur notre territoire de manière à concilier des questions de densification, mais aussi de libération des espaces, afin que cette problématique ou cette tension entre développement des usages et préservation de la biodiversité soit intégrée dans la réglementation.

La sixième recommandation consistait à élaborer une stratégie de gestion et un programme d'action couvrant la thématique du commerce. Il existe déjà à l'échelle de l'Agglomération une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), mais ciblée sectoriellement sur le commerce, et qui a fait l'objet d'une annexe au PLUm. Il est évident que cette démarche, qui a vocation à promouvoir le commerce de proximité, devra être complétée, notamment au regard des travaux initiés autour de cette consultation de la fabrique de la Ville et en s'enrichissant d'une vision dite de la « Ville du quart d'heure ». Le travail est en cours et la réponse formulée au titre de cette stratégie commerce a *a priori* satisfait la Chambre régionale des Comptes.

S'agissant de la septième recommandation, il s'agit d'expérimenter, dans les zones d'activités économiques métropolitaines, la conclusion de baux à construction. En la circonstance, la feuille de route La Fabrique de nos Villes, que je viens d'évoquer, qui a été adoptée en avril 2024, prévoit de conserver la propriété des fonciers et bâtiments métropolitains, et, sauf exception, de ne plus proposer que des baux à réhabilitation ou à construction. Voici la réponse qui a été formulée par Nantes Métropole.

S'agissant de la dernière recommandation, soit la huitième, puisque je ne me suis pas trompé dans l'ordre chronologique, il s'agit de veiller à se rapprocher du département de Loire-Atlantique, de la commune de Carquefou, des communes membres du sud-ouest de son territoire, afin d'étudier la pertinence et la création de l'élargissement du PEAN à ces communes. C'est chose initiée, mais permettez-moi de remettre une petite ligne sur le fait qu'un PEAN a échappé à la Chambre régionale

des Comptes, puisqu'il n'est pas encore signé, mais c'est prévu dans quelques jours ou quelques semaines. En la circonstance, avec l'initiative du PEAN sur nos communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, nous sommes effectivement dans cette logique de sobriété foncière, de préservation de nos espaces et de nos sources de biodiversité, tout en veillant à réunir les conditions d'une Ville qui change, qui aura forcément vocation à se densifier, et qui par là même, avec toutes ces problématiques, aura vocation à répondre favorablement aux orientations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci pour cette présentation que nous sommes tenus de faire et qui vient donc d'être réalisée. À moins que vous n'ayez quelques remarques à faire, le vote que je vais vous amener à faire consiste à prendre acte que nous vous avons bien présenté les retours de la Chambre régionale des Comptes ainsi que de la Métropole suite aux remarques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.**

Madame le Maire : Nous avons donc pris acte.

15	2025-15	DÉCISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION
----	---------	---

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n° 2024 - 125 du 9 décembre 2024 - Marché de fournitures - Achat de mobiliers de confort pour la médiathèque Victor-Java**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché d'achat de mobiliers de confort pour la médiathèque Victor-Java de Couëron avec l'entreprise B Comme Design pour un montant maximum de 36 000 euros HT pour une durée de trois ans.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/12/2024 au 12/02/2024 et transmise en Préfecture le 11/12/2024*

➤ **Décision municipale n° 2024 - 126 du 9 décembre 2024 - Marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron – Avenant n° 1 au lot n° 04 : cloisons sèches – Faux plafonds - Approbation**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues d'une reprise complète du placo avec création de placards et agrandissement du sanitaire, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au lot n° 04 au marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron avec l'entreprise SN Pinard pour un montant de 6 331,33 euros HT, portant le montant du lot n° 04 à 13 831,33 euros HT, introduisant un écart de 84,40 % sur le lot 4.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/12/2024 au 12/02/2024 et transmise en Préfecture le 11/12/2024*

➤ **Décision municipale n° 2024 - 127 du 12 décembre 2024 - Marché de travaux pour la rénovation de trois pôles sanitaires à l'école maternelle Charlotte-Divet à Couëron - Avenant n° 1 au lot n° 05 : peinture - revêtements murs et sols – approbation**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues la modification des prescriptions travaux en accord avec la maîtrise d'ouvrage, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au lot n° 04 à ce marché avec l'entreprise Volume et Couleurs pour un montant de 1 513,61 euros HT, portant le montant du lot n° 05 à 20 461,97 euros HT, introduisant un écart de 7,99 % sur le lot 5.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 16/12/2024 au 16/02/2025 et transmise en Préfecture le 13/12/2024*

➤ **Décision municipale n° 2024 - 128 du 20 décembre 2024 - Autorisation d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Nantes dans le cadre d'une procédure contentieuse**

Considérant le recours de [REDACTED] contre l'arrêté de n° 2024-819 portant révocation à son encontre et la nécessité pour la Collectivité de se défendre et de requérir le service d'un avocat, il a été décidé de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de l'action intentée et de confier au Cabinet Coudray, siège social Parc d'affaires Oberthur, 1 rue Raoul Ponchon CS 34442 35 044 Rennes Cedex, la charge de représenter la Ville dans cette procédure et devant toute instance.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/12/2024 au 20/02/2025 et transmise en Préfecture le 20/12/2024*

➤ **Décision municipale n° 2024 - 129 du 27 décembre 2024 - Approbation des tarifs : concessions et prestations funéraires - reprographie - tranquillité publique**

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services publics suivants : concessions et prestations funéraires, reprographie, tranquillité publique, il a été décidé d'approuver les tarifs des prestations visées ci-dessus, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

CONCESSIONS ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES	Tarifs
<b>Budget principal</b>	
<b>Vacation police municipale</b>	23,50 €
<b>Concessions</b>	
(nouvelles et renouvellements)	
Concession adulte terrain et cinéraire 15 ans	295,00 €
Concession adulte terrain et cinéraire 30 ans	880,00 €
Concession terrain carré enfant (- de 7 ans) 15 ans	115,00 €
Concession terrain carré enfant (- de 7 ans) 30 ans	430,00 €
<b>Budget annexe Pompes funèbres</b>	
<b>Acquisition de caveaux</b>	
(selon disponibilités)	
Caveau d'occasion (tous cimetières en fonction des disponibilités)	485,00 €
Concession 15 ou 30 ans non incluse	
Caveau neuf norme NF 2 places (cimetière paysager de l'Épine, en fonction des disponibilités)	1440,00 €
Caveau neuf norme NF 1 place (cimetière paysager de l'Épine, en fonction des disponibilités)	810,00 €
<b>Acquisition de cavurnes</b>	
(selon disponibilités)	
Cavurne neuf	350,00 €
Cavurne d'occasion	205,00 €
Concession 15 ou 30 ans non incluse	
<b>Mise à disposition d'un caveau provisoire</b>	
7 jours gratuits, puis 50 € par semaine, puis 25 € par jour au-delà de 6 mois	
Case en columbarium vertical ≈ 2 places	284,00 €
<b>Mise à disposition de case columbarium</b>	
(pour l'attribution initiale et selon disponibilités)	
Case en columbarium « prestige » bicolore ≈ 2 pl.	385,00 €
Case en columbarium horizontal ≈ 4 pl.	900,00 €
Plaque de fermeture incluse, plaque d'inscription et gravure à la charge de la famille	
Concession 15 ou 30 ans non incluse	
<b>Jardin du souvenir</b>	
Plaque sur colonne du souvenir 10 ans	66,00 €
Renouvellement 10 ans	33,00 €
<b>Prestations funéraires</b>	
(selon disponibilités)	
Exhumation en caveau, cavurne ou columbarium	61,00 €
Déplacement du monument et reliquaire non fournis	
Exhumation en pleine terre	
Creusement (engin de chantier)	270,00 €
Exhumation pleine terre 1 <sup>er</sup> niveau	144,00 €
Exhumation pleine terre, 2 <sup>e</sup> niveau et pour chaque suivante dans la même sépulture	72,00 €
Réduction de corps	60,00 €
Creusement sépulture pleine terre pour inhumation (engin de chantier)	380,00 €

REPROGRAPHIE	Tarifs
<b>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS STANDARD</b>	
<b>Communication de documents administratifs</b>	
Format A4 : recto	0,18 €
recto/verso	0,20 €
Format A3 : recto	0,36 €
recto/verso	0,40 €
Format électronique CD/DVD	2,75 €
Recueil actes administratifs	6,40 €
URBANISME	Tarifs
Matrices pour particuliers	3,40 €
Matrices pour l'Administration	3,40 €
Plan	6,80 €
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Tarifs
<b>Frais fourrière animale</b>	
Frais de capture et transport à la SPA (y compris en cas de récidive)	67,00 €

Mise en ligne sur le site de la Ville du 31/12/2024 au 28/02/2025 et transmise en Préfecture le 31/12/2024

➤ **Décision municipale n° 2024 - 130 du 27 décembre 2024 - Approbation de la tarification des occupations du domaine public**

Il a été décidé d'approuver la tarification des occupations temporaires du domaine public pour les travaux et pour les activités commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 détaillée ci-dessous :

Tarifs des occupations du domaine public pour travaux

Champs concernés	Tarifs
Livraison, occupation par un véhicule chantier	6 euros par place par jour
Neutralisation d'une place de stationnement	6 euros par place par jour
Neutralisation d'un trottoir	4 euros par jour au droit du chantier
Engin de levage mobile et/ou télescopique (nacelle grue type PPM, camion-grue...)	10 euros par engin par jour
Benne, bétonnière	11 euros par engin par jour
Cabane de chantier	12 euros par jour
WC chimique	3 euros par jour
Dépôt de matériaux et de gravats	3 euros par m2 par jour
Échafaudage	2 euros par mètre linéaire par semaine
Bloc de béton pour ligne électrique temporaire	8 euros par jour
Fermeture totale de voie	110 euros par demi-journée
Fermeture de voie étroite à conditions particulières	55 euros par demi-journée
Neutralisation d'une voie sur chaussée double	55 euros par demi-journée

Tarifs des occupations du domaine public pour une activité commerciale

Champs concernés	Tarifs
Étalages sur les marchés :	1,20 euro par mètre linéaire par jour

Produits alimentaires	
Autres étalages	1,00 euro par mètre linéaire par jour
Food trucks	2 euros par mètre linéaire par jour
<i>En outre, l'alimentation en électricité sur la place Charles de Gaulle (marché du jeudi) et le quai Jean-Pierre Fougerat est facturée 1,25 euro par jour. Un système d'abonnement est possible : un coefficient de 0,75 % est alors appliqué par trimestre d'occupation pour les commerçants.</i>	
Terrasse couverte, véranda	36,00 euros par m2 par an
Terrasse mobile, étalage fleurs	19,00 euros par m2 par an
Vente de fleurs à la Toussaint	1,80 euro par m2 par jour
Local de vente ou d'information	15 euros par m2 par mois
Chevalet (1 m x 0,7 m)	32 euros par an
Oriflamme	210 euros par an
Distributeurs de journaux ou de documents publicitaires	180 euros par an
Distributeurs de glaces, bonbons, rôtissoires ou autres	30 euros par an
Surplomb voie publique / Bannes / Stores	5 euros par m2 par an
Véhicule en exposition ou démonstration	12 euros par mètre linéaire par jour (- de 10 m) 28 euros par mètre linéaire par jour (+ de 10 m)
Tournage de films publicitaires pour opération ou promotion commerciale	1,75 euro par m2 par jour de stationnement
Manège et baraque foraine	20 euros par jour
Cirque	50 euros par jour

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 31/12/2024 au 28/02/2025 et transmise en Préfecture le 31/12/2024*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 001 du 10 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Nationale des Directeurs et Directrices de l'Éducation (ANDEV)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune (via un abonnement participatif et de soutien) à l'association ANDEV, pour un montant de cotisation de 300 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 002 du 10 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations – Association Ligue de l'Enseignement de Loire-Atlantique (FAL 44)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune à l'association FAL 44 pour un montant de 150 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 003 du 10 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Française des Diététiciens Nutritionnistes - AFDN**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune à l'AFDN pour un montant de cotisation de 98 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 004 du 10 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Nationale des Directeurs de la Restauration Collective - AGORES**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune à l'association AGORES pour un montant de cotisation de 120 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 005 du 10 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - GRAINE PAYS DE LA LOIRE**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune à l'association Graine Pays de la Loire pour un montant de cotisation de 200 euros, pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 006 du 7 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Réseau Francophone des Villes Amies Des Aînés (VADA)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association VADA pour un montant de cotisation de 630 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 08/01/2025 au 08/01/2025 et transmise en Préfecture le 08/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 007 du 10 janvier 2025 – Renouvellement des adhésions aux associations - COMITÉ 21**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Comité 21 pour un montant de 1 020 euros pour l'année 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/01/2025 au 13/03/2025 et transmise en Préfecture le 13/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 008 du 15 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association AFCDP, pour un montant de 450 euros pour l'année 2025 et d'imputer la dépense sur le budget 2025.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 16/01/2025 au 16/03/2025 et transmise en Préfecture le 15/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 009 du 15 janvier 2025 - Marché de blanchisserie du linge des services restauration et éducation - Avenant n° 2**

Considérant la nécessité de recourir à des prestations non prévues au marché initial (entretien des tee-shirts thermorégulants du service Restauration et Entretien ménager) ce qui implique une actualisation du bordereau de prix unitaire, Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au marché de blanchisserie du linge des services Restauration et Éducation avec l'entreprise ASI PROD, n'entraînant aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de 40 000 euros HT.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/01/2025 au 20/03/2025 et transmise en Préfecture le 17/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 010 du 20 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES)**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association ANDES, pour l'année 2025, pour un montant de 512 euros.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/01/2025 au 20/03/2025 et transmise en Préfecture le 20/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 011 du 20 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association au Réseau National des Maisons des Associations**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association Réseau National des Maisons des Associations pour l'année 2025, pour un montant de cotisation de 500 euros.

*Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/01/2025 au 20/03/2025 et transmise en Préfecture le 20/01/2025*

➤ **Décision municipale n° 2025 - 012 du 20 janvier 2025 - Ensemble immobilier 22, 26 rue Arsène Leloup et rue des Tanneurs - Mise à disposition par Nantes Métropole - Parcelles DI 201, DI 336, DI 880**

Il a été signé avec Nantes Métropole une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain cadastré section DI numéros 201, 336 et 880<sup>2</sup>, situé 22, 26 rue Arsène Leloup et rue des Tanneurs pour une période d'un an à compter du 14 novembre 2024 pour se terminer le 13 novembre 2025, reconductible tacitement par périodes d'un an dans la limite de 12 ans. Cette convention prendra fin au plus tôt à la démolition du bien, dans le cadre du projet d'aménagement urbain pour lequel le bien a été acquis.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/01/2025 au 20/03/2025 et transmise en Préfecture le 20/01/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 013 du 22 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Fondation du Patrimoine**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025, pour un montant de cotisation de 1 000 euros.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/01/2025 au 22/03/2025 et transmise en Préfecture le 22/01/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 014 du 22 janvier 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Fédération Française des Villes et Conseils des Sages**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages pour l'année 2025, pour un montant de cotisation de 720 euros.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/01/2025 au 22/03/2025 et transmise en Préfecture le 22/01/2025

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation.**

Madame le Maire : Le dernier point est un point d'information, il s'agit de l'ensemble des décisions municipales prises entre le mois de décembre 2024 et le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire : Chers collègues, merci de votre attention et de vos participations. Je vous souhaite une bonne fin de soirée, ainsi qu'aux personnes qui nous ont suivis. À très bientôt pour certains, puisque le prochain Conseil Municipal aura lieu au mois de mars ou début avril. Bonne soirée à vous tous.

La séance est levée à 22 heures 06.

La Présidente de séance,  
Carole Grelaud  
Maire



La Secrétaire de séance,  
Clotilde Rougeot

